



Conseil municipal

 **Hôtel de Ville**
100 rue de la République
Salle du conseil

Procès – verbal du

Lundi 23 juin 2025
17h30

ORDRE DU JOUR

I. DOSSIERS PRIORITAIRES

1. ADMINISTRATION GENERALE – Rapport d’observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Bourgogne Franche-Comté
2. ADMINISTRATION GENERALE – Mise en œuvre de la protection fonctionnelle au bénéfice d’un élu
3. ADMINISTRATION GENERALE – Mise en œuvre de la protection fonctionnelle au bénéfice de Monsieur le Maire
4. COMMERCE ET ARTISANAT – Mise en place d’un dispositif d’aide aux loyers pour l’implantation de nouveaux commerces en cœur de ville
5. ADMINISTRATION GENERALE – Approbation de la stratégie relative à la relation usagers

II. FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

6. FINANCES – Stratégie et pilotage – Approbation de l’opération de rénovation et de sécurisation du pont de Babie et de ses modalités de financement
7. FINANCES – Stratégie et pilotage – Approbation du programme de désimperméabilisation des cours d’écoles pour l’année 2025 et de ses modalités de financement
8. FINANCES – Stratégie et pilotage – Approbation de la poursuite de l’aménagement de la Maison des Associations et de la création d’une Maison des Séniors au sein du site Saint-Savinien et de leurs modalités de financement
9. ADMINISTRATION GENERALE – Adoption d’une convention type pour le mécénat
10. ADMINISTRATION GENERALE – Remboursement exceptionnel de frais de fourrière
11. FINANCES – Transfert du centre nautique Pierre Toinot – Modification de l’inventaire transféré – Transfert de la rotonde
12. ADMINISTRATION GENERALE–Ressources humaines–Adoption du « bonus attractivité »
13. ADMINISTRATION GENERALE – Ressources humaines – Mise en place de l’indemnité de maniement de fonds pour les régisseurs d’avances et de recettes
14. ADMINISTRATION GENERALE – Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs
15. ADMINISTRATION GENERALE – Ressources humaines – Ratios d’avancement à l’échelon spécial
16. ADMINISTRATION GENERALE – Ressources humaines – Autorisation du recours au contrat d’apprentissage

III. ATTRACTIVITE DE LA VILLE, CULTURE, SPORT, TOURISME, COMMERCE ET ARTISANAT

17. SPORT – Subventions de fonctionnement des associations sportives – Année 2025
18. SPORT – Subventions “projets” – Année 2025
19. SPORT – Subventions relatives aux Conventions d’Objectifs – Année 2025
20. SPORT – Approbation des conventions d’utilisation des équipements sportifs municipaux par les lycées de Sens (Lycée Pierre et Marie CURIE et lycée Catherine et Raymond JANOT)

IV. VIE SOCIALE, POLITIQUE DE LA VILLE, ENFANCE ET EDUCATION

21. ENFANCE ET EDUCATION – Attribution des bourses Legs BEAUCHAMP 2024-2025
22. ENFANCE ET EDUCATION – Calcul du coût par élève et montant de la contribution des communes de résidence dans le cadre de la prise en charge des frais de scolarité – Année scolaire 2024/2025
23. ENFANCE ET EDUCATION – Participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement des classes élémentaires et maternelles Année 2024/2025 – Ecoles privées Jeanne d’Arc & Sainte Paule
24. ENFANCE ET EDUCATION – Projet d’établissement de la très grande crèche les Petits Sénons

V. URBANISME, AMENAGEMENT ET RENOUVELLEMENT URBAIN, CADRE ET QUALITE DE VIE

25. AMENAGEMENT ET RENOUVELLEMENT URBAIN – Acquisition d’une parcelle bâtie sis 19 boulevard de la Liberté à Sens destinée à la création d’une crèche municipale et d’une cuisine centrale

26. AMENAGEMENT ET RENOUVELLEMENT URBAIN – Cession de l'immeuble sis 51 rue Thénard à Sens (ancien hôtel Brennus)
27. AMENAGEMENT ET RENOUVELLEMENT URBAIN – Déclassement de la parcelle CD 409 et une partie de la voirie rue d'Edimbourg situées aux Champs-Plaisants
28. AMENAGEMENT ET RENOUVELLEMENT URBAIN – Déclassement des parcelles CD 405 et CD 406 et une partie de la rue de Berlin situées aux Champs-Plaisants
29. AMENAGEMENT ET RENOUVELLEMENT URBAIN – Déclassement des parcelles cadastrées CE 567, CE 569 et ZN 400 situées aux Champs-Plaisants
30. AMENAGEMENT ET RENOUVELLEMENT URBAIN – Cession à l'euro symbolique d'un terrain communal au profit du bailleur social Habellis dans le cadre de la résidentialisation aux Champs-Plaisants (ilot Poincaré) prévue au sein du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (N.P.R.U)
31. AMENAGEMENT ET RENOUVELLEMENT URBAIN – Cession à l'euro symbolique d'un terrain communal au profit du bailleur social Habellis dans le cadre de la résidentialisation aux Champs-Plaisants (ilot Canterbury) prévue au sein du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (N.P.R.U)
32. AMENAGEMENT ET RENOUVELLEMENT URBAIN – Cession à l'euro symbolique d'un terrain communal au profit du bailleur social Habellis dans le cadre de la résidentialisation aux Champs-Plaisants (ilot Clémenceau) prévue au sein du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (N.P.R.U)
33. AMENAGEMENT ET RENOUVELLEMENT URBAIN – Cession de terrain cadastré ZL 569 situé Boulevard des Vauguilletes à Sens au profit de la société BRETIMMO
34. AMENAGEMENT ET RENOUVELLEMENT URBAIN – Cession des parcelles cadastrées AY 700 et AY 701 situées Boulevard du Maréchal Foch à Sens au profit de Monsieur et Madame VIALE
35. AMENAGEMENT ET RENOUVELLEMENT URBAIN – Cession de la parcelle cadastrée AY 699 située Boulevard du Maréchal Foch à Sens au profit de Madame Céline MERAT
36. AMENAGEMENT ET RENOUVELLEMENT URBAIN – Cession de la parcelle cadastrée AY 698 située Boulevard du Maréchal Foch à Sens au profit de Madame Laurence REJOWSKI
37. AMENAGEMENT ET RENOUVELLEMENT URBAIN – Convention de Bail à ferme concernant le domaine viticole des Sénons proposé sur le site Saint-Savinien
38. CADRE ET QUALITE DE VIE – Approbation d'une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre les communes de Sens et de Paron dans le cadre des travaux de voirie sur le chemin du Crot (Sens) et la rue Ducrot (Paron)

La séance est ouverte à 17 h 35, sous la présidence de Monsieur Paul-Antoine de Carville.

M. Le Maire. - Je procède à l'appel :

M. Paul-Antoine de Carville est présent, Mme Clarisse Quentin est présente, M. Jean-Pierre Crost est présent, Mme Ghislaine Pieux arrivera en cours de séance et a donné pouvoir à M Paul-Antoine de Carville, M. Amine Hiridjee excusé a donné pouvoir à M. Nicolas Pichard, Mme Laurence Ethuin-Coffinet arrivera en cours de séance et a donné pouvoir à Mme Clarisse Quentin, M. Romain Crocco arrivera en cours de séance et a donné pouvoir à M. Michel Grass, Mme Nicole Langel est présente, M. Célestin N'Goma est présent, Mme Pascale Larché est présente, M. Michel Grass est présent, M. Gérard Brunin est présent, M. Nicolas Pichard est présent, Mme Murielle Blin excusée a donné pouvoir à M. Célestin N'Goma, M. Jean-Pierre Botard est excusé, M. Jimmy Bonnabeau est présent, Mme Aline Rose Kpakpa est présente, Mme Josiane Sarrazin est présente, Mme Annie Petit est présente, M. Goran Radovanovic est présent, Mme Véronique Frantz est présente, Mme Valérie Gallet arrivera en cours de séance et a donné pouvoir à Mme Mathilde Herouart, M. Olivier Beck excusé a donné pouvoir à M. Jean-Pierre Crost, M. Boniface Fomo excusé a donné pouvoir à M. Gérard Brunin, Mme Sandrine Imbert est présente, M Cyril Riquez excusé a donné pouvoir à Mme Nicole Langel, Mme Mathilde Hérouart est présente, M. Mehdi Khan est excusé, M. Michel Lepoix est présent, Mme Véronique Carrère est présente, Mme Alexandra Lenain est présente, M. Ludovic Massard arrive en début de séance avec quelques minutes de retard, Mme Karine Bouvier-Desnos est excusée, M. Mathieu Bittoun est présent, Mme Delphine Henry est présente.

I. DOSSIERS PRIORITAIRES

1. ADMINISTRATION GENERALE – Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Bourgogne Franche-Comté

M. Le Maire.- Mesdames, Messieurs les élus, la Chambre régionale des Comptes a récemment rendu son rapport d'observations sur la gestion de notre commune. Je précise que ce rapport dresse un tableau de la gestion de notre Ville allant de 2018 à 2023.

Il conforte les orientations que nous avons prises dans un contexte budgétaire contraint. Il met en lumière nos points forts et les marges de progression qui nous engagent vers l'avenir.

➤ Une trajectoire budgétaire validée, fondée sur la prudence et l'anticipation

La Chambre partage pleinement notre lecture de la situation financière de la Ville. Elle souligne, sur la période 2018-2023, une épargne brute supérieure à celle des communes de notre strate, un endettement par habitant largement inférieur à la moyenne et une capacité de désendettement parmi les plus favorables du département. Ces constats confortent la stratégie budgétaire que nous avons mise en œuvre depuis 2023, structurée autour de quatre axes :

- une rigueur dans les dépenses de fonctionnement et une optimisation de nos recettes,
- un choc d'investissement inédit avec 27,2 M€ engagés sur 2023-2024,
- un recours maîtrisé à l'emprunt couplé à une recherche active de cofinancements,
- une stabilité fiscale assumée. Depuis 2014, la Ville n'a jamais augmenté le taux de la taxe

foncière.

Notre stratégie, qui conjugue grande maîtrise des dépenses de fonctionnement et choc d'investissement, est comprise par la Chambre régionale des Comptes. Permettez-moi de vous citer deux passages qui résument le regard qu'elle porte sur notre action. Je la cite :

« La Chambre constate néanmoins que la commune s'est attachée à maîtriser ses charges à caractère général et ses dépenses de personnel en fin de période, ce qui se traduit par une stabilisation des charges de gestion depuis 2022. D'après la commune, cette politique de rigueur doit permettre dans un contexte financier contraint (hausse des dépenses d'énergie et du point d'indice, baisse des financements apportés par l'État, etc.) de reconstituer des niveaux d'épargne et donc une capacité d'autofinancement des investissements importants. »

Au moment où la Chambre a effectué son contrôle, nous n'avions pas encore le compte financier unique pour l'année 2024 qui sanctionne définitivement les résultats de l'année passée, mais nous avons multiplié par 2 notre niveau d'épargne par rapport à 2023. Cela équivaut à multiplier par 2 notre capacité d'autofinancement. Nous allons donc dans la bonne direction. Je la cite encore :

« Compte tenu du niveau soutenu des investissements programmés sur les exercices à venir et de leur augmentation significative depuis l'adoption initiale du plan pluriannuel d'investissement, la Chambre attire l'attention de la commune sur la nécessité de rechercher d'autres leviers financiers pour accroître ses ressources et dégager des marges de manœuvre. Si la commune bénéficie jusqu'à présent d'un niveau d'endettement favorable, le recours systématique à l'emprunt serait susceptible de générer une augmentation substantielle de ses charges financières et de dégrader durablement la capacité d'autofinancement. »

Là encore, les résultats 2024 que nous avons votés lors du dernier Conseil montrent que nous allons dans la direction préconisée par la Chambre. En effet, nous avons diversifié nos leviers financiers, nos recettes de fonctionnement ont progressé de 8 % en 2024 et nous avons déjà sécurisé 10 M€ de subventions sur les 27 M€ inscrits pour l'année 2025.

En tout état de cause, la Chambre juge notre situation saine. Le compte financier unique de l'année 2024 vient confirmer ce jugement et je peux d'ores et déjà vous assurer qu'il en sera de même pour l'année 2025.

➤ Des choix politiques clairs, lisibles et assumés, au service de l'intérêt général

Le rapport ne conforte pas seulement notre stratégie budgétaire et financière, il salue également la lisibilité de l'action publique. Les efforts que nous avons réalisés en matière de sécurité sont reconnus. Là encore, deux extraits résument l'ampleur de notre engagement :

« La Chambre constate que les effectifs de la police municipale de la commune de Sens ont été supérieurs à cette moyenne sur l'ensemble de la période, avec 5,9 agents pour 10 000 habitants en 2018 et 9,3 agents pour 10 000 habitants en 2024. »

La Chambre note que nous avons l'une des polices municipales les plus importantes de Bourgogne Franche-Comté.

« La commune de Sens a consacré environ 75 € par habitant à la police municipale en 2023. (...) Les montants consacrés à la police municipale sont relativement plus élevés à Sens (...) le niveau médian de dépenses de fonctionnement consacrées aux polices municipales s'élève à 36,50 € par habitant en 2023 »

Ces moyens ont permis le déploiement d'une brigade canine, d'un centre de supervision urbaine (CSU), de caméras piétons.

Parallèlement, s'agissant du renouvellement urbain, la critique d'un prétendu abandon de certains quartiers ne résiste pas à l'épreuve des faits et de la lecture du rapport. La Chambre reconnaît l'ampleur des moyens engagés aux Champs-Plaisants via le programme ANRU. La Chambre a fait les comptes : sur la période 2023-2026, nous investissons 11,75 M€ dans le quartier des Champs-Plaisants ; c'est l'équivalent de l'aménagement des Promenades et de la transformation du Clos-Le-Roi. Aucun territoire n'est laissé de côté. Le rééquilibrage territorial est au cœur de notre vision urbaine.

En matière de gestion du patrimoine bâti, notre engagement est reconnu. En 2023, la commune et l'Agglomération ont engagé l'élaboration d'un schéma directeur immobilier autour des

questions énergétiques et une convention d'engagement partenarial a été signée avec la DGFIP en fin d'année pour une durée de trois ans dans le but de fiabiliser l'inventaire comptable.

➤ Des marges de progression assumées : méthode, transparence et responsabilité sociale

Vous le savez parfaitement, l'intérêt d'un rapport de la Chambre régionale des Comptes est de disposer d'un regard extérieur, impartial et objectif sur notre situation financière et notre gestion. L'intérêt de la Chambre régionale des Comptes est de souligner aussi les points à améliorer et à régulariser dans les prochaines années pour notre administration.

Sur les points de vigilance soulevés par la Chambre (ressources humaines, patrimoine, chauffage urbain, CCAS, Garage municipal), notre ligne de conduite est constante : lucidité sur les dysfonctionnements passés, méthode dans la correction et sens des responsabilités dans l'action.

Je vais énumérer les différents points relevés par la Chambre.

S'agissant des ressources humaines, les irrégularités identifiées par la CRC font toutes l'objet de mesures correctives engagées dans le cadre du dialogue social que la collectivité mène avec les représentants du personnel et la plupart d'entre elles ont déjà été entérinées ici à l'unanimité : prime annuelle, recensement précis des postes, régime de la police municipale, indemnités de départ en retraite. Nous avons eu l'occasion de présenter ce sujet lors de la dernière commission. Nous avons conduit ces réformes avec méthode, dialogue et avec la conviction qu'un service public fort repose sur des agents respectés, soutenus et reconnus.

S'agissant du chauffage urbain, la Chambre a souligné les effets cumulatifs des avenants au contrat avec ENGIE, jugés trop favorables aux délégataires. Elle recommande une remise en concurrence ou, à défaut, une renégociation en profondeur. Nous avons pris cette alerte au sérieux. Un réexamen complet du contrat est engagé. La voie de la renégociation a été privilégiée. Deux réunions ont déjà eu lieu depuis janvier 2025. Toujours donc la même méthode : devant le constat d'un dysfonctionnement historique, nous engageons des mesures correctives et nous optons pour des solutions responsables. Ici, la renégociation du contrat de délégation de service public, qui devrait se terminer avant la fin de l'année 2025.

Quant au Garage municipal, le studio de répétition et d'enregistrement de la ville dont nous avons voté la fermeture ici même en décembre dernier, la Chambre y consacre plusieurs pages, soulignant l'importance des dysfonctionnements historiques. Elle note que le fonctionnement de ce service a été caractérisé sur la période par une grande souplesse et un défaut de suivi de son activité par la commune. Elle souligne que : *« En l'absence de règlement intérieur, de système de pointage et d'autorisation préalable par le supérieur hiérarchique, cette organisation ne permettait pas à la commune de veiller au respect de la durée annuelle légale de travail et des garanties minimales que tout dispositif d'horaires variables doit respecter »*.

Elle déplore également *« l'absence de document recensant le détail des périodes par artiste »* jusqu'en 2024. La Chambre régionale dénonce également *« une confusion entre l'activité de ce service et une association exerçant une activité de soutien au spectacle vivant, domiciliée à la même adresse que le Garage et à laquelle la commune a attribué une subvention de l'ordre de 8 000 € par an »* jusqu'en 2023. Enfin, la Chambre régionale s'alarme quant à l'importance *« des frais de déplacement effectués par ce service sur la période (environ 15 000 €), en dépit de motifs et de lieux de déplacement imprécis »*.

Là encore, concernant ce service, nous avons agi avec la même méthode : nous avons constaté une série de dysfonctionnements majeurs et, devant l'ampleur de ces problèmes de gestion, il nous est apparu que le seul remède adapté était la fermeture définitive de ce service, dans l'intérêt de l'administration qui s'exposait à de sérieuses conséquences et dans l'intérêt des Sénonais à qui nous devons une bonne gestion des deniers publics. Nous avons donc pris nos responsabilités : la fermeture

n'est pas un choix politique de circonstance, contrairement à ce que certains veulent croire, mais une décision de bonne gestion, soulignée par la Cour.

➤ Un chantier stratégique : la politique patrimoniale monumentale

La dernière partie du rapport est consacrée à la politique patrimoniale de la collectivité. L'analyse menée par la Chambre sur notre patrimoine monumental s'inscrit dans une démarche nationale d'accompagnement stratégique. Ici, les magistrats de la Cour quittent leurs casquettes de contrôleurs de gestion pour endosser celles de conseillers en pilotage des politiques publiques. Cette dernière partie viendra d'ailleurs nourrir un rapport plus large, consacré à la gestion du patrimoine monumental par les collectivités. C'est l'un des enjeux de demain en matière de politique publique : comment des collectivités comme la nôtre, qui ont un nombre important de monuments historiques, vont-elles l'entretenir, le gérer et le valoriser dans les années à venir, alors même que l'argent public va se raréfier ?

Quelques chiffres pour prendre la mesure de l'enjeu pour Sens : le patrimoine monumental appartenant à notre commune représente 27 127 m², soit 21 % du parc immobilier, et nous considérons que la moitié des monuments historiques sont dans un état dégradé. Sur la période étudiée, l'entretien du patrimoine inscrit ou classé représente un peu plus de 15 % de nos dépenses de fonctionnement et d'investissement.

La Chambre note que nous avons mis en œuvre ces dernières années une action communale en faveur des monuments historiques. Je pense que les Sénonais l'ont remarqué eux aussi : nous avons restauré le marché couvert, la toiture et le campanile de l'Hôtel de Ville, la toiture de l'église Saint-Pregts, nous avons rénové la toiture de la Poterne avec l'Agglomération et, actuellement, c'est l'église Saint-Maurice qui fait l'objet de travaux pour un montant total de 3 M€, ainsi que le musée et les bâtiments qui l'abritent pour un total de 1,5 M€.

Toutefois, la Cour nous invite à définir une stratégie patrimoniale, c'est-à-dire à mieux structurer notre politique patrimoniale, notamment sur le plan administratif. À rebours d'autres collectivités, la Ville de Sens ne possède pas, par exemple, de service dédié aux monuments historiques, qui serait l'interlocuteur unique de la DRAC ou d'autres parties prenantes. La Ville n'a pas établi, en concertation avec le service des Architectes des bâtiments de France, de périmètre de protection spécifique sur tout ou partie de la commune. C'est là un travail qui devra être mené par la prochaine équipe municipale, quelle qu'elle soit, car les chantiers patrimoniaux qui attendent la Ville sont nombreux. Je pense notamment au Théâtre municipal, qui devra faire l'objet d'importants travaux, ou à l'Hôtel de Ville, pour lequel il devient nécessaire d'engager une seconde phase de restauration, pour ne citer que ces deux bâtiments, dont nous venons de recevoir les études diagnostics.

En conclusion, voici donc les principaux enseignements que je retiens de ce rapport qui, dans son ensemble, est plutôt bon et ne soulève pas de dérives problématiques pour notre collectivité.

Pour conclure, la Cour a formulé six recommandations et, comme je vous l'expliquais, nous avons d'ores et déjà mis en place des mesures correctives. Sur les six recommandations, trois sont déjà résolues, deux sont en cours de résolution et une sera traitée en 2026.

Voilà ce que je voulais vous dire en introduction concernant cette délibération vis-à-vis du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des Comptes. Je profite de l'instant pour saluer le travail des magistrats, mais aussi celui de l'administration municipale, qui a recensé l'ensemble des documents pour apporter ce lot d'éléments aux magistrats. Ceux-ci ont été très satisfaits de la production remise par la Ville de Sens au fur et à mesure des différentes échéances.

Je laisse maintenant la parole à ceux qui la souhaitent concernant ce rapport. Monsieur Bittoun.

M. Bittoun.- Nous n'avons pas exactement la même analyse de ce rapport que la vôtre, celle-ci conduisant essentiellement à un satisfecit généralisé.

Concernant les préconisations par rapport au suivi du patrimoine, nous demandons depuis un certain temps à accéder à la liste des biens de la mairie. Un premier document nous a été fourni, mais il reste largement incomplet, avec des lacunes et des imprécisions. Est-il prévu d'établir et de nous communiquer un document plus maîtrisé, intégral, dans un futur proche si possible ?

Le contrat du chauffage urbain est à renégocier, voire à remettre en concurrence. Le sujet paraît important effectivement. C'est un atout de notre ville et un point sensible. L'Agglomération est en train de se projeter sur des questionnements autour de l'usine de traitement des déchets. J'imagine que tout cela doit être bien coordonné car les sujets sont extrêmement liés et auront un impact relativement important, tant financièrement que dans le domaine de l'adaptation pour un développement durable par exemple.

Pour ce qui est de fiabiliser l'information sur l'évolution des effectifs, nous évoquons le sujet régulièrement. Quand nous suivons les tableaux d'effectifs, tout n'est pas toujours très clair. À ce titre, le CST du 18 mars est évoqué dans le document et j'en profite pour renouveler notre demande de l'obtenir. La dernière fois, il venait d'avoir lieu. Cela fait maintenant un certain temps, nous vous serions donc reconnaissants de nous le faire parvenir.

Nous trouvons important le sujet des fins d'indemnités sans fondement juridique au départ à la retraite et de la fin du versement des primes annuelles extra-légales. La mécanique des primes pose fortement question. Souvent, elle agit un peu en trompe-l'œil. Quand les dépenses doivent être réduites, c'est souvent là que vont s'opérer les réductions, au détriment des agents. Une meilleure politique consisterait à limiter au maximum ce genre de primes pour favoriser une évolution du salaire par l'évolution de la carrière notamment, d'autant plus que ces primes ne sont généralement pas prises en compte au moment du départ en retraite pour le calcul des pensions. Vous dites que ces sujets sont traités par nos dernières interventions en Conseil municipal. Dont acte. Tant mieux.

Je termine par les observations formulées au sujet du Garage. Les juges de la Cour régionale des Comptes ont relevé une opacité de fonctionnement, une confusion, un manque de transparence, volontaire ou produit par un manque de rigueur ou de compétences. Cela nous interroge fortement. À ce titre, le montage un peu étrange avec l'association SUPER OHM nous paraît potentiellement particulièrement scabreux. Nous souhaitons nous voir communiquer l'ensemble des éléments afférents au pilotage de cette association et de ses échanges avec notre municipalité (convention, subventions, etc.).

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. Le Maire.- Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur Massard.

M. Massard.- Veuillez m'excuser pour les quelques minutes de retard.

Mesdames, Messieurs, le rapport de la Cour régionale des Comptes sur la commune de Sens est un document précieux. Il ne s'agit pas d'une simple photographie administrative, mais bien d'un diagnostic précis, rédigé par une autorité éminemment compétente, et ce diagnostic est sans ambiguïté : les équilibres sont encore là, mais ils se fragilisent. Les magistrats de Dijon nous invitent à regarder en face les failles de votre gestion municipale, dans une ville qui est, rappelons-le, la deuxième du département et un pôle d'équilibre pour tout le Sénonais.

Certes, la situation financière reste à ce jour contenue, mais la Chambre souligne clairement une érosion de la capacité d'autofinancement, un recours à l'emprunt en forte hausse et un taux de réalisation des investissements notoirement faible. Bref, une façade plutôt rassurante, mais des fondations qui s'effritent.

Allons plus avant dans le détail des finances.

La Ville reste pour l'instant « dans les clous ». Elle affiche un endettement contenu, des taux d'imposition élevés, mais stables. La Chambre sonne toutefois une alerte claire : les charges de fonctionnement augmentent plus vite que les recettes, la capacité d'autofinancement s'est effondrée en 2022 et le rebond de 2023 repose essentiellement sur des recettes exceptionnelles, donc non

pérennes. Le programme d'investissement est ambitieux, mais sous-réalisé et déjà réévalué à la hausse sans réels moyens nouveaux. Surtout, la commune s'endette à nouveau massivement, avec 10 M€ d'emprunts récents. La Chambre nous dit très clairement : « Attention, ce levier pourrait être bientôt épuisé ».

Mais au-delà des chiffres, ce rapport révèle quelque chose de plus profond : un dysfonctionnement du lien entre l'administration et les agents, entre la gestion et le terrain. Le climat social, bien que rarement nommé explicitement dans ces pages, est au cœur des préoccupations. La mutualisation avec l'Agglomération a brouillé les lignes hiérarchiques, au point de remettre en cause l'autonomie du CCAS. L'absentéisme est en hausse, les recrutements sont particulièrement difficiles, les contractuels de plus en plus nombreux.

Sur un autre plan, celui du patrimoine historique, la Chambre est tout aussi claire : Sens détient 14 monuments historiques d'importance, mais aucun plan d'ensemble, aucune stratégie, pas même un secteur sauvegardé. Des investissements au coup par coup, un saupoudrage devrions-nous dire, sans vision à long terme, et des enjeux encore trop souvent absents de vos réflexions.

Dans ce contexte, notre groupe Rassemblement National prend toutes ses responsabilités. Nous ne sommes pas dans l'invective. Nous ne disons pas que tout va mal, mais nous refusons toute complaisance. À la lecture de cet important rapport, nous pourrions vous demander, Monsieur le Maire, d'actionner plusieurs leviers d'action. Nous pourrions vous demander, par exemple, un audit complet du climat social pour comprendre les causes profondes du mal-être en interne et de l'absentéisme. Nous pourrions aussi vous demander une révision du plan pluriannuel d'investissement, recentré sur les priorités essentielles, à la lumière de nos capacités financières réelles. Enfin, nous pourrions aussi vous demander une stratégie patrimoniale claire, une stratégie qui protège, valorise et intègre les monuments historiques dans le développement de notre ville, sans en oublier aucun.

En conclusion, les Sénonais n'attendent pas de leur municipalité des effets d'annonce ou des inaugurations spectaculaires et clinquantes. Ils attendent une gestion rigoureuse, sérieuse et respectueuse du service public. C'est notre ligne, c'est notre engagement et c'est ce que nous défendrons toujours. Je vous remercie.

Mme Lenain.- Je vais faire une intervention sur la fermeture du Garage.

Vous avez expliqué la fermeture du Garage par des dysfonctionnements internes. Pourquoi avoir fait le choix de supprimer ce lieu qui accueillait de nombreux artistes ? 30 à 40 musiciens venaient enregistrer chaque mois. Ce studio existait depuis 25 ans. Il était un lieu incontournable pour de nombreux musiciens. Il y avait pourtant une alternative à ce choix de fermeture. La mairie avait la possibilité de réorganiser le fonctionnement de la structure et de rétablir une concertation plus étroite avec le responsable et son équipe, de reconsidérer si besoin le budget de fonctionnement.

Force est de constater que plusieurs structures sociales, culturelles, de loisirs ont fait les frais de fermetures pendant les deux derniers mandats. Je pense à la MJC, à l'Association d'aide aux devoirs Anim'Arènes, à l'atelier de moulage récemment. Je pense également, lors du premier mandat de Mme Fort, à la vente du chalet de Combloux, qui accueillait de nombreux enfants et des familles chaque année, au foyer de jeunes travailleurs. Ces structures étaient installées dans notre environnement et répondaient à des besoins clairement identifiés. Je reste convaincue que la fermeture du studio le Garage aurait pu être évitée.

M. Le Maire.- Y a-t-il d'autres observations ? Monsieur Lepoix.

M. Lepoix.- Toujours concernant le Garage, je voulais vous communiquer de manière un peu générale une phrase attribuée à Winston Churchill : « *Si ce n'est pour la culture, pourquoi nous battons-nous alors ?* ». Il a prononcé cette phrase en réponse à une personne qui lui proposait de couper dans le budget de la culture pour financer l'effort de guerre. La culture, ce ne sont pas que des chiffres alignés, des études ou des statistiques accumulées. C'est aussi un regard sur le monde, une réflexion en partage, une émotion qui s'exprime, du sens donné aux activités humaines et une contribution jamais démentie à notre identité.

Cette déclaration de Churchill, volontariste et qui traduit une conscience aiguë du rôle essentiel de la culture dans notre société, a été prononcée il y a plus de 70 ans, dans une période que nous espérons ne jamais devoir revivre. Elle est pourtant d'une actualité brûlante. Je pense qu'il relève de notre responsabilité, de notre mandat et de notre engagement de défendre la création et la diversité culturelle. C'est un combat de tous les jours, difficile, âpre, mais évidemment indispensable, car il faudrait être bien naïf pour imaginer que tout s'acquiert spontanément.

En conclusion provisoire, soutenir l'expression artistique, la diffusion et les créateurs sénonais, d'où qu'ils viennent et d'où qu'ils soient, ne devrait jamais être vécu comme une punition ou une contrainte.

M. Le Maire. - Y a-t-il d'autres interventions ? Non.

Je vais répondre aux différentes questions et remarques soulevées.

Tout rapport mentionne des points positifs et des points à améliorer. C'est le principe même d'un rapport. C'est pourquoi j'ai rappelé à la fin de mon propos d'introduction que nous avons bien conscience des sujets sur lesquels il fallait avancer.

Monsieur Bittoun, vous avez par exemple parlé de l'absence de document stratégique patrimonial. J'acte qu'aujourd'hui la Ville manque probablement de structures pour pouvoir mieux accompagner cette stratégie qu'elle mène avec des investissements importants, mais qu'elle n'arrive pas suffisamment à exprimer, puisque les magistrats de la Chambre l'ont relevé. Nous mettons beaucoup d'argent encore en 2025, avec Saint-Maurice et nos différents ponts. Pour autant, nous avons besoin de structurer davantage, j'acte la remarque et vais dans votre sens : tant que nous n'aurons pas réussi à structurer, nous n'aurons pas de lisibilité et nos partenaires pourront nous le reprocher, c'est tout à fait normal.

Sur le chauffage urbain, nous devons être vigilants, vous avez raison. Il est alimenté en partie par l'usine d'incinération et il alimente de très nombreux foyers de Sens. C'est pourquoi nous avons fait le choix de renégocier. Une rupture du contrat unilatéral trop rapide mettrait en effet en grande difficulté, notamment à l'approche de l'hiver, tous les logements et, outre les équipements d'habitation, les équipements comme les collèges. C'est un investissement colossal pour ceux qui l'ont porté, publics comme privés, et qui bénéficient d'une énergie à moindre coût. Nous serons donc vigilants. La passation d'une DSP requiert de contrôler l'équilibre de l'avantage donné à l'entreprise. Si la Chambre l'a relevé, c'est qu'il y a eu une dérive, je le comprends tout à fait, je ne réfute pas les premières conclusions de la Chambre.

Vous avez tous évoqué le sujet du Garage. À la lecture du rapport, relativement clair, j'aurais plutôt imaginé qu'il était temps de comprendre que le regard que nous portions était confirmé et souligné par des personnes totalement extérieures. Nous avons fermé le Garage parce qu'il ne répondait plus à un enjeu de service public et que nous avons remarqué un problème de fonctionnement qui nous semblait suffisamment grave pour décider de mettre fin au service. Le rapport de la Chambre le rappelle exactement en ces termes. Ce n'est pas la Ville qui décide des sujets auxquels la Chambre va s'intéresser. Elle s'auto-saisit et décide elle-même des services qu'elle va interroger. C'est ce qui s'est passé pour le Garage. La Chambre régionale a demandé des précisions sur ce service qu'elle a vu apparaître dans les documents budgétaires.

Monsieur Bittoun, concernant vos deux questions relatives au CST et au Garage, je vous invite à nous faire une demande écrite de vous fournir les éléments en notre possession. Comme la Chambre l'a parfaitement relevé, puisqu'il y avait opacité, je peux vous confirmer que je ne pourrai pas vous donner certains documents que vous demanderez. C'est le principe même de ce qui est écrit. Nous pourrions retrouver les éléments en ma possession, notamment les délibérations d'attribution de subventions. Ce sont des documents votés en Conseil municipal. J'aurai en revanche du mal à tout vous donner, c'est la raison même de l'arrêt de ce service.

Monsieur Massard, vous avez évoqué le sujet de l'investissement. Je suis tout à fait d'accord avec vous, nous avons une difficulté aujourd'hui à accomplir nos investissements. Cette difficulté n'est

cependant pas uniquement due aux services de la Ville : elle est liée à un contexte réglementaire de plus en plus compliqué. Quand nous lançons des travaux et découvrons des fouilles, cela induit malheureusement un décalage budgétaire ; de même quand on lance des appels d'offres infructueux. Quand, en plus, des partenaires de la Ville conditionnent leurs subventions à telle exécution de travaux, il faut parfois décaler budgétairement, comme nous l'avons fait pour Saint-Maurice. Cela nous conduit, en fin d'année, à avoir un taux de réalisation pas extrêmement bon. C'est un vrai sujet d'amélioration. Nous sommes déjà meilleurs cette année que l'an passé : nous avons déjà 12 M€ engagés, soit 40 %, c'est historiquement très bon par rapport aux taux de réalisation des dernières années.

Monsieur Massard, vous mentionnez l'épargne. Vous avez voté contre notre budget. L'épargne a de nouveau été doublée en 2025, vous auriez aussi pu le souligner. Nos efforts produisent des effets, année après année, c'en est la démonstration. Ce ne sont pas uniquement des recettes exceptionnelles. Vous faisiez référence à ce que nous avons reçu par rapport à la crise énergétique ; c'était une année seulement. Le reste est le résultat de notre travail de suivi, comme je l'évoquais au départ.

Concernant le CCAS, ce n'est pas un sujet de mutualisation, c'est un sujet historique : les CCAS ont toujours été totalement ou exclusivement subventionnés par les communes, ils ont été rattachés historiquement aux organigrammes et l'État nous demande de les considérer comme étant à part alors qu'ils ne le sont pas. Des questions sont actuellement posées au Parlement pour mettre fin juridiquement aux structures des CCAS, ceux-ci ne répondant plus, d'ailleurs, aux contraintes rencontrées actuellement dans les collectivités. C'est une question plus technique que politique.

Vous avez mentionné le climat social. Il suffit de lire le rapport de la CST pour voir que le climat est bon et que le dialogue a lieu régulièrement. Pour vous donner quelques chiffres sur l'absentéisme : nous avons enregistré 20 000 jours d'absence en 2022 et 17 000 en 2024. Le travail effectué auprès des agents porte ses fruits au fur et à mesure.

Tout n'est pas parfait. Nous avons une lecture différente de ce rapport, mais le contraire m'aurait étonné. J'aurais presque été déçu que nous en ayons la même lecture. Nous vous livrons les éléments tels qu'ils sont. Les finances de la collectivité sont bonnes -vous l'avez même dit Monsieur Massard-, je tiens à le souligner, et il est tout à fait normal que la Chambre nous alerte : dans le contexte actuel, si nous ne tenons pas la barre, si nous ne continuons pas à faire cet effort-là, nous ne serons plus en capacité d'investir dans les années à venir. Cela ne vaut pas seulement pour la Ville de Sens, mais pour toutes les collectivités.

Quand la crise énergétique est arrivée en 2022, nous avons affiché un taux d'épargne négatif, à - 200 000 € environ au début de l'exercice budgétaire, avant de présenter les documents budgétaires. Nous ne serons pas à l'abri de ces sujets dans les années à venir. La dette pèse dans le budget de fonctionnement, mais ce sont les salaires de nos fonctionnaires et l'énergie qui pèsent énormément dans le budget de fonctionnement et l'inflation est beaucoup plus dangereuse en ce moment que les intérêts de la dette, que nous pouvons bien anticiper.

Madame Lenain et Monsieur Lepoix, nous avons eu l'occasion, lors du Conseil municipal de décembre, de largement évoquer le sujet du Garage. Je vous invite à relire les documents présentés dans le rapport de la CRC. Ils sont, selon moi, extrêmement clairs sur le dysfonctionnement majeur que nous avons pu constater.

Monsieur Bittoun, je vous invite à soumettre votre demande par écrit, pour que nous puissions vous remettre les différents éléments.

Y a-t-il d'autres interventions ? Non.

Le Conseil municipal est invité à :

prendre acte de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des Comptes de Bourgogne Franche-Comté aux membres du Conseil municipal et de la tenue d'un débat au sein de l'Assemblée ;

autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment l'acte de cession et tout document nécessaire à la finalisation de cette opération.

2. ADMINISTRATION GENERALE – Mise en œuvre de la protection fonctionnelle au bénéfice d'un élu

Mme Langel.- Cette délibération s'inscrit dans le cadre du Code général des collectivités territoriales, lequel précise que la collectivité publique a l'obligation d'accorder sa protection fonctionnelle aux élus municipaux ayant reçu délégation lorsque ceux-ci font l'objet de poursuites pénales à l'occasion de faits qui n'ont pas de caractère de faute détachable de l'exercice de leurs fonctions.

Les élus locaux bénéficient d'un régime de protection qui s'apparente à la protection fonctionnelle dont bénéficient les agents publics. Les fondements de cette protection figurent aux articles L. 2123-34 et L. 2123-35 du Code général des collectivités territoriales, mais elle a également été précisée par la jurisprudence.

L'article L. 2123-35 du code précité dispose que la commune est tenue de protéger les élus contre les violences, menaces et outrages dont ils peuvent être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté. Cet article prévoit également que la commune est tenue de souscrire, dans un contrat d'assurance, une garantie visant à couvrir le conseil juridique, l'assistance psychologique et les coûts qui résultent de l'obligation de protection à l'égard des élus.

L'octroi de cette protection est donc une obligation qui s'impose à la collectivité, à la condition que l'affaire soit en lien avec les fonctions de l'élu.

Ainsi, il appartient au Conseil municipal, compte tenu de l'ensemble des circonstances, de vérifier que les conditions légales énoncées précédemment sont remplies.

Le 25 mars 2025, M. Arcadius de Amaro, agent municipal de la Ville de Sens, a engagé une action judiciaire devant le Tribunal correctionnel de Fontainebleau à l'encontre notamment de M. Romain Crocco, adjoint au maire. Cette action se fonde sur l'article 222-33-2 du Code pénal. Ainsi, M. Crocco a fait l'objet d'une citation à comparaître devant le Tribunal susmentionné le 16 juin 2025. Les faits reprochés à l'intéressé sont relatifs à l'exercice de sa fonction d'élu municipal, ce qui rentre dans les conditions d'octroi de la protection fonctionnelle.

À cet effet, après octroi de la protection fonctionnelle, les dépenses seront couvertes par le biais du contrat d'assurance souscrit par la Ville. Ainsi, l'assurance prendra notamment en charge les frais de procédure dûment justifiés ainsi que les frais de représentation devant la juridiction compétente.

Ceci étant exposé, le Conseil municipal est invité à :

dire que les faits dénoncés par M. Arcadius de Amaro, agent de la Ville de Sens, dans sa citation directe et imputés à M. Romain Crocco, adjoint au maire de Sens, ne constituent pas une faute personnelle détachable de l'exercice de ses fonctions d'adjoint au maire ;

accorder la protection fonctionnelle à M. Romain Crocco, adjoint au maire de Sens, pour l'ensemble des actions judiciaires, y compris toutes les voies de recours, d'actions et toutes les demandes reconventionnelles relatives aux faits incriminés, de nature à défendre ses intérêts et obtenir réparation des préjudices inhérents ;

autoriser à ce titre la prise en charge par la commune de l'ensemble des frais de justice dans le cadre de ces actions et notamment : frais d'avocats selon les conventions d'honoraires établies par le cabinet SEBAN, les frais de consignation, etc. ;

autoriser Madame la première adjointe, Mme Clarisse Quentin, à signer tout acte, en ce compris les conventions d'honoraires précitées et à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

dire que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

M. Le Maire.- Y a-t-il des observations ?

Mme Henry.- Sur le principe, la protection fonctionnelle des élus nous paraît totalement justifiée et légitime. Nous voudrions connaître le bilan de la première audience au tribunal et savoir ce qui se passera en cas de condamnation.

Ce n'est pas la première fois que des alertes sont relayées dans la presse, notamment sur des faits de harcèlement dans notre Ville. C'est relativement inquiétant et cela justifie, selon nous, une vigilance particulière sur ce point. Un audit pourrait-il être prévu sur le sujet dans le cadre de la démarche RSE ?

M. Le Maire.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. Massard.- Sur ces deux délibérations qui nous préoccupent, je voudrais rappeler deux choses importantes à mes yeux, deux positions de principe.

Je souhaite tout d'abord rappeler ici mon attachement à la présomption d'innocence, qui prévaut pour tout justiciable dans l'attente d'une décision définitive de justice, aussi bien pour vous, Romain Crocco, que pour vous, Monsieur le Maire. Vous êtes réputés innocents et je voulais le rappeler.

L'autre principe concerne la protection fonctionnelle. Je suis favorable à la protection fonctionnelle des élus et des agents menacés ou attaqués dans le cadre de leurs fonctions. Je suis même favorable à la mise en œuvre d'une protection fonctionnelle renforcée comme outil de réaffirmation de l'autorité publique, l'objectif étant bien, dans ce cas, de protéger ceux qui incarnent la République au quotidien.

Ceci étant dit, revenons au cas spécifique qui nous préoccupe, en l'occurrence une action judiciaire engagée par un agent de la municipalité devant le Tribunal correctionnel de Fontainebleau à l'encontre de M. Crocco et de Monsieur le Maire, pour des faits supposés de harcèlement. Pour l'heure, Messieurs, vous n'êtes pas les victimes, mais désignés comme étant les auteurs de faits de harcèlement par l'agent concerné, M. Arcadius de Amaro. Dans la délibération présentée par Mme Langel et soumise à notre vote ce soir, vous demandez que la collectivité (autrement dit les Sénonais) prenne à sa charge dès à présent vos frais de justice et d'avocats. Pour cela, vous faites écrire dans l'article 1 que les faits dénoncés et qui vous sont imputés ne constituent pas une faute personnelle détachable de l'exercice de vos fonctions, pour l'un d'adjoint au maire, pour l'autre de maire. Messieurs, chers collègues, je suis désolé de vous le dire, mais le harcèlement est par définition une faute personnelle détachable des fonctions de maire et d'adjoint. Dès lors, nous ne pouvons pas méconnaître que la protection fonctionnelle est suspendue ou exclue lors de telles poursuites. La protection fonctionnelle a des limites et je ne souhaite pas les dépasser, pour ce qui pourrait être jugé comme étant une faute personnelle grave.

Ce faisant, je vous propose donc de voter tous contre cette délibération, en considérant, comme moi, que ces faits ne relèvent pas de l'exercice normal des fonctions d'adjoint au maire et de maire, mais soit d'un abus de pouvoir, soit d'un comportement strictement personnel, soit d'une infraction pénale caractérisée. Pour moi, la protection est réservée aux élus victimes de menaces et d'agressions dans le cadre de leurs fonctions, pas à ceux mis en cause pour des fautes personnelles d'une certaine gravité. Je me suis déjà opposé en Conseil municipal au bénéfice de la protection fonctionnelle, dans d'autres affaires concernant votre majorité. Je réitère ma position.

Pour terminer, je voulais demander une précision à Monsieur le Maire concernant une décision qui semble se rattacher à cette délibération et qu'il a prise avant même la réunion de ce soir. Il s'agit de la convention d'honoraires signée avec un cabinet d'avocats dans le cadre de l'octroi de la protection fonctionnelle. J'ai pu en prendre connaissance, dans la liste de vos décisions qui nous est transmise, Monsieur le Maire. Si tel est le cas, nous pouvons nous demander si délibérer sert encore à quelque chose. Dans tous les cas, les Sénonais apprécieront.

M. Le Maire.- Si vous aviez mieux lu la délibération, vous auriez vu que ce sujet concernait la protection des agents. Par principe, ils bénéficient de la protection. Nos agents sont protégés

juridiquement et les élus que nous sommes, à l'issue de ce vote que j'espère favorable, sont protégés également.

Vous avez dit absolument tout et son contraire dans votre intervention. D'un point de vue juridique, c'était absolument rocambolesque. Vous avez commencé en disant que deux principes étaient inviolables, puis vous nous avez expliqué ensuite que, ce principe, en le cas d'espèce, ne s'appliquait pas vraiment puisque, selon vous, c'était détachable. Vous faites donc dire aux textes ce qui vous arrange. Vous auriez pu dire exactement l'inverse, à savoir que ces principes sont inviolables et que nous pouvons l'appliquer en l'espèce.

Pour rappel, la protection accordée est encadrée par l'État et les faits supposés sont bien liés à la fonction de maire. Ce n'est pas moi, à titre personnel, dans ma vie personnelle, qui ai pris ces décisions. Je l'ai fait en tant que maire. Nous ne pouvons pas contester le fait que je les ai prises dans le cadre de mes fonctions. L'inverse signifierait que ce sont des personnes extérieures à la collectivité, les personnes avec qui nous vivons, qui décident pour nous.

J'ai pris cette délibération au sein de ce Conseil municipal. Si vous décidez d'enlever la protection fonctionnelle, vous exposez tous les élus, notamment les vôtres, qui ont plus souvent affaire à la justice que moi, à une instabilité personnelle, parce qu'ils seront en permanence menacés et devront payer leurs propres frais d'avocat dans le cadre de l'exercice de leurs mandats.

Concernant l'affaire, dont la presse s'est fait l'écho, notamment de cette audience, je rappelle que l'enquête initiale a été classée sans suite. C'est pourquoi l'agent a initié une démarche de citation directe pour aller faire plaider son sujet au Tribunal de Fontainebleau sans enquête préalable. Le juge n'a pas encore pris connaissance du dossier, il le fera lors de l'audience, celle-ci ayant lieu plus tard dans l'année. Je pourrai vous dire ce qu'il en est à l'issue de cette audience, mais je sais que l'information circulera. À ce stade, l'audience a uniquement servi à fixer une date et à demander à l'agent de déposer une caution. En effet, la démarche étant à son initiative et non à l'initiative de la justice, tant qu'il n'aura pas déposé sa caution, l'affaire ne pourra pas se poursuivre. Si l'agent ne dépose pas la caution demandée, il n'y aura même pas d'audience au tribunal. Je présume qu'il déposera sa caution pour aller au bout de sa démarche.

Nous présentons cette délibération en application stricte de la loi.

Nous passons au vote, auquel Romain Crocco ne participera pas.

M. Le Maire procède au vote :

Contre : 1 voix (M. Massard).

Abstentions : 0 voix.

La délibération est adoptée à la majorité.

Je vous remercie pour cette quasi-unanimité.

Mme Langel.- Une remarque : il ne faut pas se mettre à la place du juge. C'est lui qui décidera, ce n'est ni vous, ni nous.

3. ADMINISTRATION GENERALE – Mise en œuvre de la protection fonctionnelle au bénéfice de Monsieur le Maire

Mme Langel.- Le Conseil municipal est invité à :

dire que les faits dénoncés par M. Arcadius de Amaro, agent de la Ville de Sens, dans sa citation directe et imputée à M. Paul-Antoine de Carville, maire de Sens, ne constituent pas une faute personnelle détachable de l'exercice de ses fonctions de maire ;

accorder la protection fonctionnelle à M. Paul-Antoine de Carville, maire de Sens, pour l'ensemble des actions judiciaires, y compris toutes les voies de recours, d'actions et toutes les demandes reconventionnelles relatives aux faits incriminés, de nature à défendre ses intérêts et obtenir réparation des préjudices inhérents ;

autoriser à ce titre la prise en charge par la commune de l'ensemble des frais de justice

dans le cadre de ces actions et notamment : frais d'avocats selon les conventions d'honoraires établies par le cabinet SEBAN, les frais de consignation, etc. ;

autoriser Mme la première adjointe, Mme Clarisse Quentin, à signer tout acte, en ce compris les conventions d'honoraires précitées et à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

dire que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

M. Le Maire.- Y a-t-il des observations ?

M. Bittoun.- Je reviens sur une question que nous avons posée. Je ne suis pas sûr d'avoir eu la réponse, mais elle n'était peut-être pas suffisamment clairement formulée. Qu'advient-il si des condamnations venaient à être prononcées ? La commune se portera-t-elle garante et solidaire, couvrira-t-elle les frais induits ou seront-ils pris en charge à titre personnel ?

M. Le Maire.- Rassurez-vous, s'il y a une condamnation, quel que soit l' élu, c'est lui qui paie. Quand la collectivité est attaquée, elle paie. En l'occurrence, ce sont les élus qui sont attaqués, donc en cas de problème, ce sont eux qui paieront les sommes demandées. Une fois de plus, c'est le juge qui en décidera.

M. Le Maire procède au vote :

Contre : 1 voix (M. Massard).

Abstentions : 0 voix.

La délibération est adoptée à la majorité, M. le Maire n'ayant pas pris part au vote.

Je vous remercie.

Monsieur Massard vote contre la protection fonctionnelle au bénéfice des élus.

(Arrivée de Valérie Gallet)...

4. COMMERCE ET ARTISANAT – Mise en place d'un dispositif d'aide aux loyers pour l'implantation de nouveaux commerces en cœur de ville

Mme Quentin.- En décembre dernier, nous avons voté ensemble un plan ambitieux pour revitaliser le cœur de ville de Sens : le plan « Agir pour le commerce et l'artisanat du cœur de ville ». Ce plan, je vous le rappelle, repose sur une conviction simple : il n'y a pas de centre-ville vivant sans une offre commerciale dynamique, diversifiée et accessible. Nous savons combien les commerçants et les artisans jouent un rôle essentiel dans l'animation et l'attractivité de notre ville. Pourtant, ils doivent aujourd'hui affronter de nombreux défis : concurrence du commerce en ligne, évolution des modes de consommation, fragilité des équilibres économiques et, parfois, découragement face aux lourdeurs du démarrage.

C'est dans ce contexte que nous vous proposons aujourd'hui une mesure ciblée, concrète et immédiatement opérationnelle : un dispositif municipal d'aide au paiement des loyers commerciaux. Ce dispositif s'inscrit dans le premier axe de notre plan, « Accompagner et soutenir les porteurs de projets ». Il a un objectif clair : faciliter l'installation ou la reprise d'activité dans les secteurs les plus stratégiques du centre-ville. Les modalités sont les suivantes : pour les 6 premiers mois, la Ville prendra en charge 50 % du loyer dans une limite de 500 € par mois ; les 6 mois suivants, 30 % dans une limite de 300 € par mois. Cela équivaut à une aide maximale de 4 800 € par porteur de projet accompagné. Pour cette première année de mise en œuvre, 4 porteurs de projets pourront bénéficier de cette aide, soit un budget municipal total de 19 200 €.

Le périmètre éligible a été précisément défini. Il comprend les artères commerciales prioritaires : la rue de la République, la Grande Rue jusqu'à l'angle des rues Gâteau et de l'Écrivain, la rue Étienne Mimard, ainsi que les pourtours du marché couvert. Les candidatures seront évaluées par une commission municipale dédiée, selon une grille d'analyse rigoureuse. En cas d'égalité, priorité sera

donnée aux projets à fort impact social ou environnemental. Naturellement, la Ville se réserve le droit de ne pas retenir les dossiers ne répondant pas aux objectifs du plan.

La mise en œuvre de ce dispositif est prévue dès le 1^{er} juillet 2025. Il viendra utilement compléter les autres outils que nous déployons : boutique éphémère, fiscalité incitative, aide à la rénovation des devantures, aide pour le renouvellement du mobilier des terrasses ou programmation événementielle soutenue.

Nous ne cédon pas au fatalisme. Le commerce à Sens est bien vivant. Il connaît des mutations, des défis, mais aussi de belles dynamiques, des installations récentes, des projets ambitieux, des commerçants engagés, qui innovent et s'adaptent. Notre responsabilité est d'accompagner cette énergie et de créer les conditions de son développement. Avec ce nouveau dispositif, nous faisons le choix d'une action ciblée, concrète, à fort levier. C'est une aide simple, lisible, immédiatement mobilisable, une pièce de plus dans notre stratégie globale pour renforcer notre centralité et surtout un message clair envoyé aux porteurs de projet : « À Sens, vous êtes bienvenus, soutenus et attendus ».

M. Le Maire.- Y a-t-il des observations ?

Mme Carrère.- Il a été dit que cette action commençait le 1^{er} juillet et qu'une commission serait mise en place. A-t-elle déjà été mise en place ? Pour une action qui commence le 1^{er} juillet, c'est court, sachant que nous sommes le 23 juin. Des dossiers ont-ils déjà été étudiés avant la commission, ou pas ? Cela me paraît court pour commencer le 1^{er} juillet.

Mme Lenain.- Ce dispositif sera bien accueilli par les commerçants qui font face à un contexte compliqué, mais la limitation de cette aide à la partie haute de la Grande rue jusqu'à la rue André Gâteau pourrait pénaliser les commerces situés dans la partie basse et accélérer la désertification commerciale dans cette zone. De plus, cela pourrait faire naître une impression de « deux poids, deux mesures » chez certains commerçants.

M. Bittoun.- Nous avons eu l'occasion d'échanger sur le sujet lors des commissions. C'était un échange relativement intéressant. De notre côté, nous soulignons que cette aide ne représentera 50 % que pour les locaux les plus exigus. Nous avons eu un échange à ce sujet ; vous sembliez dire que c'était le cas de la plupart d'entre eux, mais dès que les locaux atteignent une taille un peu conséquente, ils seront nettement au-delà de 200 % de l'aide qui est prévue sur les 6 premiers mois.

Contrairement à l'avis que vous avez émis lors de nos échanges, il nous semble que pour un commerce, comme pour toute activité entrepreneuriale qui s'installe, ce n'est pas la première année que le besoin est le plus pressant, mais la deuxième ou la troisième. Est-ce bien le meilleur moment pour apporter un appoint ?

Dans l'ensemble, cette méthode ne nous paraît pas la plus pertinente pour atteindre un objectif légitime et important pour la vie de notre centre-ville. Un dispositif qui nous paraîtrait réellement impactant consisterait par exemple à mettre en place une foncière de redynamisation et des taxes réellement impactantes sur les locaux vacants afin d'inciter fortement les propriétaires à ne pas conserver des locaux vacants. Ils sont peu nombreux et en possèdent une très grande partie, se livrant à une forme de spéculation débridée depuis des décennies à Sens, où les loyers commerciaux sont totalement disproportionnés par rapport à la réalité économique des commerces qui viennent s'installer.

Enfin, pour revenir sur la commission dédiée évoquée par ma collègue Mme Carrère, nous trouverions légitime qu'un élu d'opposition siège dans cette commission et, à titre personnel, je voudrais être cet élu.

M. Massard.- Je partage les propos concernant la présence de l'opposition dans cette commission, cela me semble indispensable.

Par rapport à ce type de levier, je voudrais que nous nous assurions des commerces éligibles. Dans la convention proposée, vous avez travaillé une liste d'activités, etc. Il faut travailler cela très correctement pour éviter certains commerces qu'il ne s'agisse pas de promouvoir dans ces locaux

vides : des épiceries, des ongleries, des barbiers à 5 €, des salons de massage, etc. Nous en avons déjà parlé avec Paul-Antoine de Carville. Prenons garde à tout cela.

Je ne sais pas si, en termes de volume, nous parviendrons à compléter la Grande Rue. Elle offre un visage particulièrement inquiétant en ce moment, avec notamment un certain nombre de personnes, en bas de la Grande Rue, qui s'adonnent à toutes sortes de trafics et prennent aussi des drogues. Vous l'avez vu comme moi, si vous circulez à pied en fin de journée. C'est inquiétant.

Mme Quentin.- Concernant la mise en œuvre au 1^{er} juillet, le dispositif doit avoir une date de départ postérieure au vote du Conseil municipal. La commission n'est pas encore en place et la collecte des dossiers n'a pas commencé, je vous le confirme. Cela devait passer au préalable par le Conseil municipal de ce soir. Nous en avons néanmoins parlé. Nous avons voté le plan Commerce au mois de décembre et l'information a circulé. Nous avons donc déjà été sollicités, avec Francis Sarlin, sur la mise en place de cette aide, mais rien n'est commencé tant que le vote n'est pas passé et que la commission n'est pas en place. En conséquence, nous ne verserons pas la première aide dès le 1^{er} juillet. Nous avons annoncé l'arrivée de ce dispositif, mais pas encore travaillé les dossiers sans la commission que nous allons mettre en place.

Nous avons défini un périmètre, nous en avons parlé lors de la commission. L'objectif est déjà de densifier, dans un périmètre qui paraît restreint, mais l'idée est de commencer à remplir les cellules creuses dans le périmètre voté ici et si, par bonheur, nous réussissons à implanter des projets, nous pourrions étendre le périmètre, notamment jusqu'au bas de la Grande Rue. Il s'agissait dans un premier temps de ne pas se disperser et de densifier déjà le haut de la Grande Rue et la rue de la République.

Nous avons aussi parlé de l'aide au démarrage. Nous nous occupons aussi des créateurs d'entreprise, avec Francis Sarlin et Magali Conduto. L'aide au loyer fait partie des demandes des créateurs d'entreprise. Ils peuvent mieux s'investir sur la constitution des stocks, des opérations de marketing et un allègement des besoins en financement dès le début avec cette aide sur les loyers. L'idée remonte du terrain.

Vous évoquiez la concentration de quelques personnes qui seraient propriétaires des locaux et qui s'entendraient. Donnez-nous les noms de ces quelques propriétaires qui se partagent les rues commerçantes de la ville, cela nous intéresse, mais ce n'est pas notre constat. Ce sont plutôt des interlocuteurs qui ne sont pas ici. Ils sont dispersés. Ils n'ont pas d'intention particulière à remplir les locaux de Sens, je vous le confirme, mais il n'y a pas d'entente qui ferait que les locaux resteraient vacants à Sens.

Pour les activités, Monsieur Massard, c'est effectivement l'objet de la commission de mettre en place des activités qui n'existent pas ou qui ne sont pas encore représentées en surnombre. L'idée au travers de cette commission est d'avoir la main sur les projets que nous voulons accompagner.

M. Le Maire.- Nous lancerons un appel à candidatures pour la commission courant juillet, quand la commission sera constituée. Tant mieux si cela intéresse tous les élus.

Nous passons au vote.

M. Le Maire procède au vote :

Contre : 0 voix.

Abstentions : 2 voix (Mme Henry, M. Bittoun).

La délibération est adoptée à la majorité.

Je vous remercie.

5. ADMINISTRATION GENERALE – Approbation de la stratégie relative à la relation usagers

Mme Langel.- Depuis 2023, la Ville de Sens et l'Agglomération du Grand Sénonais (CAGS) ont entrepris une démarche de responsabilité sociétale des organisations, visant à intégrer la durabilité dans leurs actions.

À la suite de différents diagnostics, la relation usagers est apparue comme un axe d'amélioration prioritaire. En réponse, des actions concrètes ont été mises en place, telles que la suppression des rendez-vous pour les démarches courtes et la modernisation du site internet de la Ville.

La définition des quatre axes structurant la stratégie de la relation usagers est une nécessité pour amener les services de la Ville au plus près des besoins des personnes concernées. À ce titre, il est proposé au Conseil municipal d'adopter les quatre axes suivants :

- intégrer la dimension durable de la relation usagers ;
- évaluer de façon continue pour répondre aux besoins ;
- coconstruire avec les parties prenantes ;
- prioriser les sites pour une montée en puissance contrôlée.

M. Le Maire.- Nous passons aux questions.

Mme Henry.- Nous soutenons à 100 % cette démarche de RSO. Nous trouvons cela très important.

Nous avons une question de clarification sur la phrase qui vient d'être lue : « *La relation usagers est apparue comme un axe d'amélioration prioritaire. Des réponses concrètes ont été mises en place, telles que la suppression des rendez-vous pour les démarches courtes et la modernisation du site...* » Quelles démarches sont concernées ? Cela signifie-t-il qu'il ne sera plus nécessaire de prendre rendez-vous et que les usagers pourront se présenter directement ? Dans ce cas, quels sont les horaires ?

Par rapport à la question du site internet, nous restons vigilants vis-à-vis de l'existence de la fracture numérique. Une part non négligeable de la population est exclue des services en ligne. Ce n'est donc pas la solution à tout.

Nous avons entendu dire que la modernisation du site internet avait été réalisée par une entreprise parisienne. Pourquoi ce choix ? Pourquoi ne pas avoir choisi une entreprise locale ?

Dans les axes prioritaires, nous avons du mal à comprendre la phrase suivante : « *Intégrer la dimension durable de la relation usagers : l'influence des actions de l'action publique sur les objectifs de développement durable.* ». Nous voudrions avoir des précisions car nous n'en comprenons pas le sens. Existe-t-il des indicateurs de suivi précis et chiffrés pour comprendre ce qu'il y a derrière cet axe et comment il se traduira concrètement ?

Nous avons été très heureux de voir apparaître la co-construction avec les parties prenantes. Nous en avons beaucoup parlé et avons été un peu moqués. Vous nous affirmiez faire de la démocratie représentative et non participative. Nous sommes donc ravis de voir que cela fait partie des axes d'amélioration dans le cadre de la RSO. C'est quelque chose que nous défendons, vous allez vous en saisir et cela nous ravit. Nous espérons que ce sera mis en œuvre concrètement. Quand on ne connaît pas trop, on peut vite être dans la confusion et penser faire de la co-construction dès lors que l'on fait une réunion ou de l'information. La co-construction est différente de la concertation.

Merci de votre attention.

M. Le Maire.- Y a-t-il d'autres remarques ?

Mme Lenain.- J'ai participé, le 18 avril dernier, au temps de réflexion sur le thème « du service public de demain ». Les échanges ont été riches. Je suppose que toutes les propositions ont été synthétisées afin d'être exploitées. En tant qu'élue, je m'attendais à recevoir un compte rendu de ces travaux, mais rien ne m'a été communiqué. C'est pourquoi je souhaite être informée de la façon dont ces dispositifs d'évaluation et de satisfaction des usagers sont concrètement mis en place et de la manière dont leurs retours seront pris en compte pour améliorer les services rendus.

M. Le Maire.- Y a-t-il d'autres remarques ? Je laisse Nicole Langel répondre à la question des rendez-vous, puis j'apporterai quelques éléments de réponse aux autres questions.

Mme Langel.- Concernant les rendez-vous, c'est déjà en place depuis quelque temps. Nous avons eu la visite de l'AFNOR, elle nous a fait une remarque sur ces prises de rendez-vous et nous avons réagi immédiatement. Il restait en effet ce problème de prise de rendez-vous qui remontait aux années 2020-2021.

Comment cela se passe-t-il désormais ? Les administrés ont toujours besoin de prendre rendez-vous pour les cartes d'identité et passeports. C'est légal car il faut préparer tout un dossier. En revanche, pour venir retirer leurs cartes d'identité et leurs passeports, ils se présentent à l'accueil. Une personne est présente pour les leur remettre immédiatement s'ils sont prêts. Cela fonctionne ainsi pour d'autres sujets également, une personne est à disposition au niveau de la Citoyenneté pour apporter les réponses. Cela a permis de gagner énormément de temps, y compris pour le personnel, et cela satisfait un grand nombre d'usagers.

Vous avez fait une remarque au sujet de l'informatique. N'oublions pas la présence en bas de France Services. Ils sont là pour aider les personnes : si certains rencontrent des difficultés pour faire leurs demandes en ligne, ils peuvent passer par France Services.

La co-construction des parties prenantes est un gros travail, ce n'est pas rien. Il faut aussi bien définir les parties prenantes. Ce n'est pas nécessairement le client ou le fournisseur. C'est aussi le collègue de travail ou toute personne intervenant dans l'action conduite. C'est un changement d'état d'esprit, de façon de travailler, mais c'est très bien perçu je pense.

L'AFNOR est actuellement dans nos locaux pour voir comment se passe la relation usagers et pour évaluer notre situation par rapport à la RSO. Je précise que la RSO concerne les collectivités, c'est différent de la RSE, qui concerne les entreprises.

M. Le Maire.- Concernant votre question, Madame Lenain, le compte rendu est en cours de finalisation, il est bloqué à la Région. Quand elle l'aura validé, il sera diffusé aux parties prenantes.

Pour répondre à Mme Henry, deux sites internet ont été réhabilités. Pour celui qui présente la collectivité et l'agenda, nous avons fait le choix de faire appel à des sociétés travaillant uniquement pour des collectivités. Elles avaient travaillé pour le ministère de l'Intérieur et pour des villes similaires à la nôtre. Présenter ce que fait une collectivité et proposer un site optimisant son agenda est en effet un métier très spécifique.

Le deuxième site internet, *démarches-senonais.fr*, concerne uniquement les usagers. Ce site recense l'ensemble des démarches concernant la Ville et l'Agglomération. Pour celui-ci, nous avons gardé le même prestataire, nous avons seulement modifié le *design* du site. Cette entreprise travaille seulement avec des collectivités, elle aussi.

Dans ces métiers spécifiques, étant donné les contraintes liées aux collectivités, il est relativement difficile de trouver localement des entreprises en mesure de réaliser ce travail. C'est moins le cas pour des micro-sites que nous avons, pour lesquels nous avons par exemple fait appel à des sociétés comme Subotaïl à l'Agglomération.

Son entreprise est localisée à Paris, mais il vient de Sens.

Concernant la relation usagers, vous avez relevé la question de la dimension durable. Vous participerez sans doute prochainement au groupe de travail RSO. Je prends un seul exemple, celui du service que nous pouvons rendre aux usagers concernant le ramassage des poubelles. Nous allons devoir diminuer la consommation et donc nos déchets, nous le savons. Pour autant, l'utilisateur s'attend à un service public et il faut l'accompagner dans cette mutation et transformation. L'équilibre à trouver n'est pas simple entre, d'un côté ce qu'il paie et le service qu'il attend, de l'autre l'effort que la collectivité lui demande de faire. C'est un bon exemple de défi à relever collectivement. Quand nous commençons à parler de changement de tournées, il y a des levées de boucliers. Nous pouvons le comprendre. Il faut l'accompagner. C'est un exemple de sujet touchant directement l'utilisateur.

Mme Langel.- Je reviens sur le site internet. Nos agents de la DSI y ont également participé, ils ont été très actifs. Cela ne s'est pas fait uniquement avec un prestataire extérieur.

M. Le Maire.- Ils ont tout configuré.

Nous passons au vote.

M. Le Maire procède au vote :
 Contre : 0 voix.
 Abstentions : 0 voix.
 La délibération est adoptée à l'unanimité.
 Je vous remercie.

II. FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

6. FINANCES – Stratégie et pilotage – Approbation de l'opération de rénovation et de sécurisation du pont de Babie et de ses modalités de financement

M. Brunin.- Depuis 2024, la Ville de Sens a fait de la sécurisation et de la modernisation des ouvrages d'art une priorité stratégique au service de la sécurité et de la qualité de vie des habitants.

À ce titre, le pont de Babie (situé juste avant l'entrée principale du parc du Moulin à Tan), élément structurant de la desserte locale, fera l'objet d'une intervention lourde visant à remplacer son tablier vétuste et à renforcer ses fondations. Ce projet ambitieux, garant de la continuité des liaisons de proximité et de la résilience des infrastructures communales, prévoit la mise en œuvre d'une nouvelle structure conforme aux normes actuelles.

Le montant des travaux est estimé à 396 641 € HT, soit 355 969 € TTC. La commune entend solliciter une subvention de l'État dans le cadre de la DSIL, à hauteur de 30 % du montant hors taxes, soit 88 992 €, afin d'en assurer la faisabilité financière.

Par rapport à la délibération transmise, il y a une évolution du montant des travaux et de la demande de subvention. En effet, une négociation a permis de porter le montant prévisionnel des travaux de 323 492 € TTC à 302 476 € TTC. Dans le même temps et afin de maximiser la subvention potentielle, il a été décidé d'intégrer le montant de la maîtrise d'œuvre (42 372 € TTC, soit 35 310 € HT) et du bureau de contrôle technique (11 120 € TTC, soit 9 267 € HT) à l'assiette de dépenses présentées à l'État.

Les modifications ont pour objectif premier d'optimiser les financements potentiels. Ces évolutions font partie intégrante de la vie des demandes de subvention ; celles-ci évoluent en effet en même temps que l'état d'avancement des projets et ce jusqu'à leur dépôt.

Je précise qu'à Sens, près de 60 ouvrages figurent dans un inventaire. Nous les connaissons très bien et nous avons des travaux à envisager pour l'avenir.

M. Le Maire.- Y a-t-il des observations ? Non.
 Nous passons au vote.

M. Le Maire procède au vote :
 Contre : 0 voix.
 Abstentions : 0 voix.
 La délibération est adoptée à l'unanimité.
 Je vous remercie.

Le démarrage des travaux est prévu fin juillet. Ils généreront des modifications de circulation dans le quartier. Je remercie la presse de s'en faire l'écho.

7. FINANCES – Stratégie et pilotage – Approbation du programme de désimperméabilisation des cours d'écoles pour l'année 2025 et de ses modalités de financement

M. Le Maire.- Nous effectuons des travaux pour la troisième année consécutive. Je laisse Mme Larché présenter les écoles sélectionnées.

Mme Larché.- Dans un contexte de dérèglement climatique de plus en plus marqué, la Ville de Sens affirme son engagement en faveur d'un territoire durable et résilient en poursuivant la désimperméabilisation et la végétalisation de ses cours d'école.

En 2025, les cours des écoles maternelles des Arènes et des Chaillots feront l'objet de réaménagements ambitieux visant à élargir les surfaces perméables, renforcer la présence de la nature, favoriser des usages inclusifs et éducatifs et créer des îlots de fraîcheur.

Cette transformation, coconstruite avec les équipes pédagogiques, les parents d'élèves et les services municipaux, allie objectifs environnementaux (gestion naturelle des eaux pluviales, lutte contre les îlots de chaleur, préservation de la biodiversité) et ambitions pédagogiques (potagers éducatifs, espaces d'éveil à la nature, activités sportives).

Pour le financement de cette programmation 2025, dont le montant est estimé à 210 746 € TTC, des subventions seront sollicitées auprès de l'État au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local et auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de l'État au titre du Fonds vert, pour un montant total de 140 498 €, soit 80 % de la dépense estimée hors taxes.

Ce projet illustre la volonté de la Ville de replacer la santé, le bien-être et l'épanouissement des enfants au cœur de l'action publique, tout en affirmant son engagement actif en matière de responsabilité sociétale et de transition écologique.

Je vous laisse prendre connaissance des tableaux joints au rapport.

Les dépenses pour les cours des Arènes et des Chaillots s'élèveraient à 175 622 € HT, avec un total de recettes de 175 622 €.

Ceci étant exposé, le Conseil municipal est invité à :

approuver le programme de désimperméabilisation des cours d'école pour l'année 2025 comme exposé ;

approuver les modalités de financement de l'opération prévoyant notamment la sollicitation de l'État au titre de la dotation de soutien à l'investissement local ;

autoriser M. le maire ou son représentant à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Avant le vote, je voudrais apporter une rectification. Nous avons annoncé un taux de 44 %, mais en réalité c'est le taux originel. Le taux de surfaces perméables communiqué était de 44 % et il passe, après les travaux, à 85 %. Pour l'école maternelle des Chaillots, le taux n'est pas de 60 %. Il était de 38 % avant les travaux et passe à 76 % après les travaux. C'est significatif.

M. Le Maire.- Il y a eu un changement dans les montants financiers. Je les rappelle à l'oral. Le montant total est de 258 429 € TTC. Le montant total de la dépense estimée qui serait soutenu serait de 143 078 €. Cela correspond à la différence entre ce que nous prévoyons et ce qui ressort de la commission. Ainsi, le total des dépenses hors taxes est de 215 357 €.

Y a-t-il des observations ? Madame Henry.

Mme Henry.- Nous voterons pour. Vous le savez, nous avons toujours été favorables à cela. Nous sommes à l'origine du projet de désimperméabilisation des cours d'école, donc nous sommes très heureux de sa concrétisation. Nous sommes néanmoins déçus de la méthode mise en place dans les écoles ayant déjà fait l'objet de travaux. La délibération évoque une co-construction avec les équipes, les parents et les services. Pour l'instant, ce n'est pas du tout ce qui a été constaté dans les écoles déjà désimperméabilisées. Aucune concertation n'a eu lieu, ou a minima, en leur demandant de choisir deux jours avant entre ceci et cela.

Normalement, les projets de cours végétalisés constituent une occasion de faire des projets intégrés dans le parcours scolaire des enfants. Généralement, cela se fait donc au minimum sur une année scolaire. Dès le mois de septembre, nous sommes informés des cours qui vont être végétalisés, un projet pédagogique est mis en place. Les enfants peuvent dessiner leur cour idéale. Cela donne lieu à des cours de géométrie, de dessin, d'arts plastiques. Les parents sont impliqués.

Certains ont des compétences. Cela peut aussi éviter des gaspillages financiers. Dans certaines écoles en effet, des choses avaient été mises en place, puis nous nous sommes rendu compte que cela n'allait pas, il a fallu refaire des travaux et dépenser de nouveau de l'argent, alors qu'existaient des compétences en interne, avec des parents paysagistes par exemple.

Nous trouvons dommage de passer à côté d'un projet participatif. Dans certaines cours d'école, le budget est de seulement 10 000 €, soit 10 fois moins que ce qui est prévu là, parce que l'on fait du chantier participatif. Cela prend plus de temps. Cela ne cadre pas avec la logique de tout faire en deux semaines l'été, c'est vrai, mais si nous nous donnons le temps de conduire ces projets sur un, deux, voire trois ans, nous pouvons dépenser seulement 10 000 €, en réalisant quelque chose qui sera issu de la participation de toutes les parties prenantes.

Nous trouvons dommage cette méthode.

Vous parlez de co-construction. Nous voudrions savoir s'il y a eu des invitations, des ateliers, des comptes rendus ? La co-construction va de pair avec un accompagnement assuré par exemple par le CAUE ou par des personnes en assistance à maîtrise d'usage, qui organisent des ateliers. C'est de la réelle co-construction. Il ne s'agit pas de donner simplement de l'information et de proposer de choisir entre deux plans.

Vous notez : « *Ce projet illustre le souhait de replacer la santé et le bien-être au cœur de l'action publique* ». Nous voudrions là aussi de la cohérence entre le discours et les actes. Nous sommes revenus plusieurs fois sur un sujet très précis en lien avec le bien-être des enfants : l'insuffisance des ATSEM en maternelle, les journées trop longues et l'impossibilité de récupérer les enfants en périscolaire en dehors des heures fixées (17h30 ou 18h30). Vous l'avez souvent argumenté en évoquant des activités organisées, mais ce n'est pas la réalité. La réalité du terrain, c'est que les enfants jouent dans la cour. Si vous voulez le bien-être des enfants, soyez cohérents, raccourcissez la durée du temps où ils restent à l'école.

Enfin, sur la santé, il existe des exemples très concrets de petits travaux très peu coûteux à réaliser pour préserver la santé des enfants. Leur santé physique est menacée dans certaines écoles, où des choses traînent depuis 5, 10 ans. Je pense par exemple à la mise hors de portée des enfants de produits dangereux. Nous relevons des incohérences entre la volonté affichée et la réalité sur le terrain au quotidien.

Nous sommes donc à la fois très heureux et déçus de la façon dont c'est fait, qui n'est pas en cohérence avec le projet initial.

M. Le Maire. - Y a-t-il d'autres interventions ?

M. Massard. - Ce que dit notre collègue est particulièrement inquiétant. Madame Henry a constaté des situations mettant en danger la santé et la sécurité des enfants, des petits Sénonais, dans des établissements dont vous êtes pleinement responsables. C'est très grave. Je suis inquiet, pour vous et pour Mme Larché. Il faut que Mme Henry nous donne tout de suite la liste de ce qu'elle a vu sur le terrain précisément.

M. Le Maire. - C'est un Conseil municipal co-participatif ! Monsieur Massard saisit la balle au bond, s'inquiétant tout à coup ! Des alliances étonnantes se font, très bien !

M. Bittoun. - Les comptes rendus des conseils d'école sont consultables, cela y est mentionné. Je vous invite à les lire, Monsieur Massard.

M. Le Maire. - Des réponses co-construites aussi !

Des ateliers ont été réalisés avec des enfants, on m'a décrit précisément comment cela s'était passé. Il n'y en a peut-être pas eu suffisamment. Je laisse Mme Larché faire un bref résumé du fonctionnement.

Mme Larché. - La co-construction est peut-être une notion subjective, tout le monde l'entend comme il veut bien l'entendre. Pour nous, la co-construction consiste à assimiler aux réflexions les représentants des parents d'élèves, les services, l'Éducation nationale, les équipes éducatives. Nous avons beaucoup de retours de satisfaction, des parents d'élèves comme des enfants et des équipes éducatives car cela a été coconstruit et qu'ils ont à peu près ce qu'ils voulaient.

Récemment, une école nous a fait savoir qu'elle n'avait pas trop envie de s'en occuper, qu'elle nous faisait confiance et nous laissait faire ce que nous voulions. Une autre a fait participer les enfants, nous avons des dessins des cours idéales, c'est mignon. Nous essaierons de nous rapprocher au mieux des envies des enfants. Il faut toujours relativiser néanmoins, un enfant de 3, 5 ou 7 ans n'ayant pas les mêmes notions qu'un adulte.

Vous nous dites qu'il faut coconstruire et ne pas être pressés pour pouvoir faire des économies. Je suis d'accord avec vous, mais quand un projet se prolonge sur deux ou trois ans, les équipes peuvent changer et nous nous retrouvons avec notre projet avorté parce qu'il n'y a pas de suivi. Il faut trouver un bon équilibre.

L'école Charles Michels a été la première, nous avons dû recommencer car il y avait eu une malfaçon au niveau du sol, mais c'était seulement un problème de malfaçon. L'entreprise a reconnu sa faute et l'a reprise. L'école Gaston Marnot est ravie. Nous y avons organisé la dernière réunion des directeurs pour montrer aux équipes éducatives des autres écoles ce qui y a été réalisé et ils sont absolument ravis. Il y a d'autres écoles également.

La démocratie participative a aussi ses limites. Quand nous demandons à tout le monde, rien ne se fait. Il faut essayer de diriger un peu, en soumettant les envies, les idées. Les décisions sont prises ensemble, avec un comité rassemblant les équipes éducatives et les représentants des parents d'élèves, qui sont tout à fait légitimes. Dans une école, les enfants ont été sollicités par les parents et par les équipes éducatives, c'est très bien. Chaque école fait comme elle veut. Chaque cour désimperméabilisée est d'ailleurs totalement différente de la précédente et du projet suivant.

Mme Henry.- J'espère que pour les prochaines écoles, ce sera fait comme vous le dites. Il se trouve que je suis au conseil d'école de Gaston Marnot en tant que parent d'élèves et que j'ai eu des échanges très réguliers avec la directrice...

M. Le Maire.- L'ancienne directrice.

Mme Henry.- En tant que parents d'élèves, nous avons eu les informations et nous devions donner notre réponse deux jours après. La directrice nous a dit qu'elle n'avait même pas eu le temps de concerter ses équipes, ils avaient dû faire cela dans le couloir, parce que la mairie leur avait envoyé les informations et leur avait laissé une semaine pour donner une réponse. Je suis désolée, ce n'est pas de la co-construction.

Vous le niez et cela me met en colère. Les équipes pédagogiques ont trouvé hallucinant que la mairie veuille faire cela à la va-vite pendant l'été. Même eux, en tant qu'enseignants, ils ne sont pas concertés et on leur laisse une semaine pour donner une réponse et choisir entre deux projets. Quand les équipes pédagogiques demandent des petites choses comme d'installer des petites prises d'escalade, on leur répond que cela coûte trop cher, alors qu'il y a 100 000 €... Je suis désolée mais je suis vraiment en colère de vous entendre dire cela parce que c'est totalement faux. Sur le terrain, mes enfants sont à Gaston Marnot et ils n'ont pas été consultés. Jamais leur avis ne leur a été demandé et, ni les enseignants, ni les parents n'ont été consultés.

M. Le Maire.- Nous referons le point sur ce sujet précis, mais chaque équipe éducative a son projet dans son école. Certaines écoles ont participé cette année sous forme de dessins. C'était leur manière de faire. Cela dépend aussi de la façon dont les directeurs veulent les associer.

Mme Henry.- Il faut leur donner du temps. On leur demande au mois de mars de donner leur réponse sous une semaine, alors qu'ils n'étaient même pas au courant.

M. Le Maire.- Madame Henry, c'est un sujet particulier. Je n'ai pas le détail de ce qui est arrivé de la mairie. Nous referons le point sur ce sujet précis, mais le service Espaces verts suit cela plutôt bien.

Mme Henry.- Nous sommes au mois de juin. Les écoles choisies seront-elles impliquées dès le mois de septembre et auront-elles jusqu'en juin 2026, soit une année scolaire pour être concertées ?

M. Le Maire.- Madame Henry, nos services ont plein de sujets à gérer. Ils essaient de travailler le plus tôt possible, mais cela dépend aussi de leur charge de travail. Ils attendaient le vote du budget pour savoir ce qui leur est alloué et ils ont plutôt bien travaillé cette année.

Concernant vos inquiétudes vis-à-vis de certaines écoles, je vous invite à mettre les sujets par écrit et à les remonter de nouveau. Nous résolvons beaucoup de sujets. Beaucoup d'argent est mis tous les ans. Des centaines de milliers d'euros sont mis dans le fonctionnement et il est mis 1 M€ en investissement. Ce sont des grosses sommes qui sont mises au quotidien dans nos écoles.

Donc, Madame Henry, remontez-nous les cas individuels ou les problématiques particulières et nous les transmettrons à notre service Bâtiments pour qu'il suive le sujet.

Nous passons au vote.

M. Le Maire procède au vote :

Contre : 0 voix.

Abstentions : 0 voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

8. FINANCES – Stratégie et pilotage – Approbation de la poursuite de l'aménagement de la Maison des Associations et de la création d'une Maison des Séniors au sein du site Saint-Savinien et de leurs modalités de financement

Mme Pieux.- La Ville de Sens poursuit son engagement pour une ville plus solidaire et plus inclusive, avec deux projets majeurs menés de concert : l'extension de la Maison des Associations et la création d'une Maison des Séniors unifiée au cœur du site Saint-Savinien. À travers ces réalisations concrètes, une ambition claire est réaffirmée : renforcer le lien social, soutenir le tissu associatif local et offrir aux aînés un lieu digne, accessible et vivant.

C'est avec la conviction que la richesse d'un territoire réside dans l'énergie de ses habitants que ces investissements sont programmés, pour des équipements modernes, accessibles et respectueux de l'environnement, au service de tous.

La Maison des Associations, avec l'aménagement de 150 m² supplémentaires, se verra notamment dotée de deux nouvelles salles. La Maison des Séniors, issue de la fusion des clubs Tambour d'Argent et Art de Vivre, proposera quant à elle un espace entièrement rénové comprenant deux grandes salles polyvalentes, dont une de 90 m² servant aussi de salle de restauration, trois bureaux, des sanitaires accessibles, ainsi qu'un espace office équipé : des aménagements pensés pour un accueil convivial et adapté aux besoins de tous.

Pour financer cette opération estimée à 600 328 € TTC, la Ville pourra solliciter une subvention de 282 910 € auprès de l'État au titre de la Dotation politique de la ville 2025.

Ce projet représente un investissement stratégique dans l'humain, le vivre-ensemble et la vitalité du territoire, valeurs au cœur de l'action municipale et de son ambition de faire de Sens la ville de toute une vie.

M. Le Maire.- Nous vous inviterons à approuver le projet de poursuite de l'aménagement et les modalités de financement et à autoriser le maire ou son représentant à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Y a-t-il des observations ?

Mme Lenain.- À l'évidence, ce nouvel espace sera confortable pour les personnes seniors. Toutefois, la suppression des deux lieux d'accueil existants ne risque-t-elle pas de rendre plus compliqué l'accès au site Saint-Savinien, éloigné pour un certain nombre de personnes ? Nous savons que l'environnement familial de son quartier, la proximité géographique dans la ville, rendent ces espaces d'accueil plus accessibles. Le service de bus n'est pas toujours adapté à ce public, dont l'autonomie pour se déplacer en transport en commun peut être limitée, pour certains d'entre eux.

Afin de réduire les charges financières, une réflexion pourrait être menée. Par exemple, des espaces mis à disposition dans nos bâtiments municipaux, avec des accueils limités si nécessaire à quelques demi-journées par semaine, permettraient de maintenir cette proximité.

M. Le Maire.- Je donne la parole à M. Bittoun.

M. Bittoun.- Merci. Une maison, voire plusieurs, des associations, une démarche d'inclusion en direction de nos aînés, cela nous semble intéressant, cela résonne fortement avec le programme que nous avons mis en avant dès 2020. Malheureusement, le diable se cache encore une fois dans les détails et la manière de le mettre en œuvre nous paraît aussi coûteuse qu'inefficace.

Vous me suggérerez sans doute de vous envoyer tout cela par écrit, je vais probablement vous envoyer un très long mail à l'issue de ce Conseil, nous essaierons donc d'éviter qu'il dure trop longtemps.

Nous nous interrogeons sur les chiffres de fréquentation et de l'activité de la Maison des Associations depuis son ouverture. Ses règles d'usage nous paraissent toujours extrêmement floues. J'ai pu échanger avec plusieurs présidents d'association à ce sujet et ce n'est pas clair, notamment sur la gratuité et la possibilité d'obtenir des créneaux réguliers pour réaliser des activités. Actuellement, pour nous, l'équipement ne répond pas du tout aux besoins des principaux intéressés et de nos associations pour déployer des activités sur le terrain à l'intention de nos habitants. Nous voudrions donc savoir combien d'associations l'utilisent, pour quels usages, pour combien d'usagers et combien d'activités sont réalisées sur le site.

Ensuite, je vais reprendre un peu le questionnement de Mme Lenain. Nous notons que deux lieux d'accueil et d'activité pour les seniors, le Tambour d'Argent et le club Art de Vivre, vont être réunis, avec également le poulailler, qui semble migrer avec l'opération, pour rejoindre un nouveau lieu. Nous nous interrogeons sur la proximité, le choix du lieu, etc., et sur le fait que cela apporte réellement quelque chose de nouveau par rapport à l'existant. Il y avait des problèmes d'accessibilité au niveau du Tambour d'Argent, nous avons voté l'installation d'un ascenseur, me semble-t-il. Visiblement, cela n'a pas été faisable, c'est sans doute ce qui motive ce nouveau plan.

Au vu de tous ces sujets, nous nous abstiendrons en l'état.

M. Le Maire.- Y a-t-il d'autres observations ?

M. Massard.- J'éprouve une certaine nostalgie vis-à-vis de la fin du Tambour d'Argent. Cet endroit a beaucoup marqué les Sénonais. Le défi avec ce nouveau pôle, effectivement excentré, sera de continuer à avoir une belle fréquentation. Nous le saurons seulement quand il sera ouvert. Il faudra être vigilant à n'oublier personne. Les habitués devront prendre des minibus, qu'ils ne perdent pas les habitudes, qu'ils continuent à prendre leurs repas et à suivre des activités. C'est le défi quand on fait une opération de ce type. C'est pourquoi j'ai quelques réticences.

M. Le Maire.- Merci, Monsieur Massard.

Monsieur Bittoun, concernant la Maison associative, nous pourrons faire un bilan de la fréquentation à un an d'existence, à l'occasion d'une question en fin d'année. Je vous tends la perche. J'ai beaucoup de retours positifs de mon côté. Nous n'avons pas les mêmes retours.

Je laisserai Ghislaine Pieux répondre aux questions relatives au lieu.

Pour vous donner quelques chiffres sur les adhérents des clubs, 78 viennent de l'Amande, 99 des Champs-Plaisants, 47 du Faubourg-Île d'Yonne, 117 de l'Hôpital Maillot, 34 de Sainte-Béate et 87 du Moulin à Tan. Seule une petite partie des adhérents viennent donc du centre-ville de Sens et nos clubs étaient tous situés dans le centre-ville de Sens. Ce lieu est beaucoup plus équilibré par rapport à l'ensemble de la ville que nos deux clubs, où la plupart des adhérents se rendaient déjà en bus ou en transport individuel. Je laisse Ghislaine Pieux vous rappeler comment est pensé ce club et pourquoi nous pensons que cela apportera du plus à nos adhérents.

Mme Pieux.- Pour commencer, c'est une idée de nos services. Notre responsable des seniors a émis l'idée il y a deux ans d'unir les deux clubs pour pouvoir accueillir plus de monde et faire plus d'activités. C'est parti de l'attente d'un agent et d'une demande de nos seniors, pour pouvoir en accueillir plus car nous sommes un peu limités actuellement au niveau de l'accueil de nos deux centres. Nous ne pouvons pas accueillir tout le monde aujourd'hui. Le fait de les mettre au site Saint-Savinien permettra d'accueillir plus de personnes, surtout pour les repas du midi, pour lesquels notre capacité d'accueil est limitée à ce jour.

De plus, les collaborateurs du service des seniors ont beaucoup travaillé sur la question du transport, car cela peut effectivement être une question, je l'entends tout à fait. Tous ne viennent pas du centre-ville néanmoins, ils viennent en majorité de l'extérieur et notamment des Champs-Plaisants. Le fait de se rapprocher des Champs-Plaisants en augmentera donc l'accessibilité. En outre, ils bénéficieront d'un parking, ce n'est pas le cas actuellement concernant Le Tambour d'Argent. Il est plus difficile de se garer à proximité du Tambour d'Argent ou de l'Art de Vivre. L'accessibilité sera plus ample.

Nous mettrons des minibus à disposition, comme nous le faisons déjà. Nous allons chercher chaque midi certains adhérents habitants du centre-ville, car ils ne sont pas en capacité de venir au Tambour d'Argent à pied de là où ils habitent, même si c'est à moins d'1 km parfois. Donc nous allons déjà les chercher et il s'agira simplement d'aller un peu plus loin pour les accompagner.

C'est un atout majeur. Nous pourrions faire plus d'activités car l'ouverture sera plus importante, avec les deux clubs et un nombre de personnes plus important. Selon moi, c'est un atout majeur pour les seniors. Le conservatoire est à côté et des contacts ont d'ores et déjà été pris pour que nos seniors puissent faire des activités au sein du site Saint-Savinien, au centre culturel. Les atouts de son installation à cet endroit sont donc nombreux.

Le poulailler sera déplacé, effectivement. Nous aurons un site plus grand, avec un extérieur plus important. Cela nous paraît essentiel. Nos seniors pourront déjeuner dehors, nous pourrions mettre des tables et faire diverses activités. Nous ferons également un lien avec la Maison des Associations. Je vous rappelle également l'existence de la classe Relais sur ce site, avec des jeunes présents tous les jours. Nous souhaiterions monter des actions intergénérationnelles avec cette classe Relais.

M. Le Maire.- Nous souhaitons aux poules de bien pondre là-bas, car elles ne sont pas très efficaces en centre-ville !

M. Bittoun.- L'amplitude horaire sera plus grande dans le nouveau lieu que dans les deux clubs auparavant ?

Mme Pieux.- Il y aura plus d'activités et surtout il n'y aura pas de jour de fermeture.

M. Le Maire.- Nous passons au vote.

M. Le Maire procède au vote :

Contre : 0 voix.

Abstentions : 4 voix (Mme Lenain, M. Lepoix, Mme Henry, M. Bittoun).

La délibération est adoptée à la majorité.

Je vous remercie.

Vous pourrez tous découvrir les lieux lors de l'inauguration.

9. ADMINISTRATION GENERALE – Adoption d'une convention type pour le mécénat

Mme Quentin.- La raréfaction des ressources des collectivités territoriales impose une recherche de soutiens pour développer des actions et projets spécifiques, intéressant certains partenaires. Le mécénat est, à ce titre, un dispositif qui permet de tisser des partenariats avec des acteurs économiques locaux.

La Ville, depuis 2016, s'est inscrite dans la promotion du mécénat. En 2025, les montants versés s'élèvent à 106 000 €, soit deux fois plus qu'en 2023. Il convient de sécuriser davantage les partenariats par la mise en place d'une convention type, dans le but de poursuivre la promotion de cette démarche. Aussi, est-il demandé au Conseil municipal d'approuver le modèle de convention type.

M. Le Maire.- Y a-t-il des observations ?

M. Bittoun.- Ces mécénats, sauf erreur de ma part, correspondent à des dons à la Ville. Cette pratique nous semble en effet justifier une certaine vigilance car il y a un risque de mélange des

genres ou quant à l'indépendance des pouvoirs publics locaux. Il nous paraîtrait plus logique que ces mécénats passent par des associations, par exemple.

C'est l'occasion de rappeler que les dons de ce genre permettent une exonération fiscale de l'ordre de 66 % généralement, donc les deux tiers de ces mécénats sont en réalité supportés par l'argent public, c'est-à-dire les contribuables.

M. Le Maire.- Monsieur Bittoun, rassurez-vous, l'argent est utilisé à bon escient puisqu'il permet de produire des spectacles culturels. Hier, par exemple, 700 personnes ont assisté aux Misérables. Ce soir, 700 personnes assisteront à un concert magnifique à un petit prix. De même, la danse Synodales aura lieu samedi. Tout cela est rendu possible par ces dons. Sans eux, nous ne pourrions pas produire, à Sens, autant de spectacles culturels gratuits ou à petit prix.

La contrepartie est strictement encadrée, avec un montant à ne pas dépasser équivalent à 25 %. Quand quelqu'un donne 10 000 €, la contrepartie maximale qu'il peut avoir en termes de publicité ou d'avantages ne peut pas dépasser ce montant. Cette exonération est un sujet national, si elle ne vous plaît pas. Nous en profitons car cela nous permet, non pas de faire des économies, mais de faire plus, je tiens à le préciser.

Nous passons au vote.

M. Le Maire procède au vote :

Contre : 2 voix (M. Bittoun, Mme Henry).

Abstentions : 0 voix.

La délibération est adoptée à la majorité.

Je remercie tous les partenaires qui nous permettront, toute la saison, d'offrir aux Sénonais d'aussi beaux spectacles.

10. ADMINISTRATION GENERALE – Remboursement exceptionnel de frais de fourrière

M. Grass.- La présente délibération concerne le remboursement des frais de fourrière de M. Mettoudi liés à l'infraction sur le stationnement de son véhicule constaté le 11 juillet 2024 pour le passage de la flamme olympique. L'utilisateur était dans l'incapacité physique de déplacer son véhicule en raison d'une hospitalisation. Nous proposons donc de lui rembourser la somme de 602,27 € TTC à titre d'indemnisation pour cette verbalisation.

M. Le Maire.- Y a-t-il des observations ?

M. Le Maire procède au vote :

Contre : 0 voix.

Abstentions : 0 voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

11. FINANCES – Transfert du centre nautique Pierre Toinot – Modification de l'inventaire transféré – Transfert de la rotonde

M. Le Maire.- En 2019, dans le cadre de l'extension de ses statuts aux équipements sportifs d'intérêt communautaire, le Centre nautique Toinot a été transféré à la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais. Le Conseil municipal a toutefois exclu de cette mise à disposition la rotonde « réservée à l'usage exclusif des associations de Sens ».

En 2023, la Communauté d'Agglomération a fait part à la Ville de Sens de sa volonté de s'engager, au titre de ses projets structurants, dans un projet de réhabilitation. L'emplacement et la disposition de cet équipement pouvant affecter la cohérence du projet d'ensemble de réhabilitation

du centre nautique, la Ville de Sens est aujourd'hui favorable à élargir, à compter du 1^{er} janvier 2026, le transfert de ce bâtiment et du terrain attenant. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le transfert de la rotonde et du terrain attenant.

Nous le votons seulement maintenant car les travaux n'ont pas encore démarré, ils sont actuellement en phase d'étude. La Ville reste toutefois propriétaire des bâtiments.

M. Le Maire procède au vote :

Contre : 0 voix.

Abstentions : 0 voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

12. ADMINISTRATION GENERALE – Ressources humaines – Adoption du « bonus attractivité »

Mme Langel.- Une remarque précédente a consisté à dire qu'il fallait mieux rémunérer les agents. Les rémunérations dans les collectivités sont encadrées. Dès que nous avons la possibilité de permettre à des agents d'avoir une meilleure rémunération, nous le faisons et c'est le cas ici.

La Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) adopte de nouveaux financements pour soutenir la revalorisation des salaires des personnels de crèches. Dans un contexte de pénurie de professionnels de la petite enfance, qui fragilise l'accès des familles aux crèches, le « bonus attractivité » permettra d'accompagner les augmentations de salaires des personnels de la petite enfance.

Les collectivités territoriales sont éligibles à l'aide de la CAF en contrepartie de la mise en œuvre d'une augmentation pérenne de 100 € nets mensuels minimum, de l'ensemble des professionnels, titulaires et contractuels, intervenant auprès d'enfants ou occupant des fonctions de direction qui travaillent dans les établissements d'accueil du jeune enfant financés par la prestation de service unique qu'elles gèrent.

Aujourd'hui, 75 ETP sont éligibles aux critères précités. La revalorisation représente un montant total de 90 000 € annuel sur la masse salariale.

M. Le Maire.- Y a-t-il des observations ? Non.

Nous passons au vote.

M. Le Maire procède au vote :

Contre : 0 voix.

Abstentions : 0 voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

C'est l'occasion de saluer ces professionnels qui accueillent les plus jeunes enfants dans nos crèches.

13. ADMINISTRATION GENERALE – Ressources humaines – Mise en place de l'indemnité de maniement de fonds pour les régisseurs d'avances et de recettes

Mme Langel.- La régie d'avances et de recettes représente une dérogation au principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable. Le régisseur est chargé de manier des fonds en lieu et place du comptable public auprès duquel toutes les opérations doivent être justifiées.

Depuis le 31 janvier 2025, les agents territoriaux peuvent de nouveau cumuler le RIFSEEP avec une indemnité de maniement de fonds lorsqu'ils exercent des fonctions de régisseur. Ce cumul

indemnitaire ne pourra être effectif qu'après l'adoption d'une délibération de l'assemblée délibérante et une modification de l'acte de nomination du régisseur.

Une telle indemnité permet de valoriser les fonctions de régisseur et reconnaître les sujétions particulières de ces fonctions, notamment la charge du maniement de fonds considérables et le lien avec le public.

Nous avons 22 régies à la Ville.

M. Le Maire.- Y a-t-il des observations sur cette délibération ?

J'apporte une petite modification : nous avons 19 régies me souffle-t-on.

M. Le Maire procède au vote :

Contre : 0 voix.

Abstentions : 0 voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

14. ADMINISTRATION GENERALE – Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs

Mme Langel.- La liberté de création des emplois dont disposent les organes délibérants des collectivités territoriales est la conséquence directe du principe constitutionnel de libre administration. La création d'un emploi résulte d'un besoin et doit répondre à un intérêt public ou à une meilleure organisation du service.

La présente délibération vise à acter l'évolution des postes au sein de la collectivité et accepter les suppressions et créations des postes qui y sont exposées. Cela peut inclure des évolutions liées à des besoins nouveaux ou à des ajustements au sein de l'administration. Il vous est proposé davantage de détails au niveau du tableau, notamment au niveau de l'emploi, du service concerné, dans le but de le rendre plus lisible et accessible.

Dans vos documents, les créations sont surlignées en jaune, les postes non surlignés correspondant seulement à des transformations.

M. Le Maire.- Y a-t-il des observations ? Non.

Nous passons au vote.

M. Le Maire procède au vote :

Contre : 0 voix.

Abstentions : 0 voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

15. ADMINISTRATION GENERALE – Ressources humaines – Ratios d'avancement à l'échelon spécial

Mme Langel.- L'échelon sommital d'un grade peut-être un échelon spécial dont l'accès est subordonné à une procédure particulière d'inscription à un tableau annuel d'avancement. L'accès à cet échelon spécial est lié, selon les statuts particuliers, à des conditions d'échelon, d'ancienneté, d'encadrement, d'exercice de fonctions dans certaines strates de collectivités territoriales ou établissements publics.

Comme pour toute procédure d'avancement, il convient de préciser le « ratio promu/promouvables » déterminant le nombre de nominations annuelles possible. L'approbation de ce ratio concerne les grades à accès fonctionnel, le grade d'administrateur général, d'attaché hors classe et d'ingénieur hors classe.

M. Le Maire.- Y a-t-il des observations ?

M. Bittoun.- Combien d'agents sont concernés par ce grade-là dans notre municipalité ?

M. Le Maire.- Potentiellement 4.

Mme Lenain.- Quels sont les emplois concernés ?

M. Le Maire.- Les directeurs généraux et directeurs généraux adjoints.

Nous passons au vote.

M. Le Maire procède au vote :

Contre : 0 voix.

Abstentions : 2 voix (Mme Henry, M. Bittoun).

La délibération est adoptée à la majorité.

Je vous remercie.

16. ADMINISTRATION GENERALE – Ressources humaines – Autorisation du recours au contrat d'apprentissage

Mme Langel.- Le contrat d'apprentissage représente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises. Il appartient à l'Assemblée délibérante d'autoriser le recours au contrat d'apprentissage, dont les modalités d'accueil et de formation sont fixées par les dispositions légales et réglementaires.

La Ville de Sens accueille depuis de nombreuses années des apprentis dans différents domaines. La politique de développement du CNFPT a renforcé l'appel à l'apprentissage sous l'impulsion des orientations nationales. Aujourd'hui, malgré une réduction du soutien apporté par le CNFPT, la Ville de Sens souhaite poursuivre l'effort consacré à l'apprentissage.

Ce dispositif offre aux personnes âgées de 16 à 30 ans -sans limite d'âge supérieure pour les personnes en situation de handicap- l'opportunité d'acquérir des connaissances théoriques dans un domaine spécifique, tout en les appliquant concrètement au sein d'une administration. Il valorise ainsi la formation professionnelle et permet de soutenir des apprentis dans le développement de leurs compétences.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le recours au contrat d'apprentissage au sein de la Ville.

Un tableau vous indique les différentes activités et différents services dans lesquels des apprentis pourraient être pris, pour des études de niveau Bac, Bac+3 ou Bac+5.

M. Le Maire.- Y a-t-il des observations ?

Mme Carrère.- À l'issue des contrats d'apprentissage, les personnes pourront-elles envisager d'être recrutées par la Ville ou une autre administration ? Le but d'un contrat d'apprentissage est généralement qu'une fois formé, l'apprenti reste dans l'établissement de sa formation.

Mme Langel.- Si un poste est disponible et si la personne a les compétences requises, pourquoi pas. Nous souhaitons que ce soit chez nous ou ailleurs, mais le fait d'avoir eu cette formation et d'avoir obtenu un diplôme lui donne un avantage pour pouvoir postuler ailleurs. Nous avons beaucoup de personnes, nous en gardons à certains moments, mais il faut avoir des postes.

M. Le Maire.- Nous passons au vote.

M. Le Maire procède au vote :

Contre : 0 voix.

Abstentions : 0 voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Nous souhaitons par avance la bienvenue aux apprentis.

Je vous remercie.

III. ATTRACTIVITE DE LA VILLE, CULTURE, SPORT, TOURISME, COMMERCE ET ARTISANAT

17. SPORT – Subventions de fonctionnement des associations sportives – Année 2025

M. Crocco.- La délibération a pour objet l'attribution de subventions de fonctionnement en soutien aux 45 associations sportives. Le montant total, au titre de l'année 2025, représente 136 440 €. Pour rappel, le montant attribué en 2024 était de 137 780 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le tableau des subventions, au titre de l'année 2025, annexé à la présente délibération. Monsieur Bittoun, vous avez dû le recevoir, comme demandé.

M. Le Maire.- Y a-t-il des observations ?

M. Massard.- L'ensemble des clubs et associations listés dans cette délibération ont-ils tous signé la charte sur la laïcité ?

M. Crocco.- C'est obligatoire pour toucher les subventions.

M. Massard.- Ils vous ont également transmis leurs comptes ?

M. Crocco.- C'est obligatoire.

Mme Henry.- Nous le faisons remonter de façon assez systématique, mais le fait de voter les subventions de fonctionnement et ensuite les projets, d'avoir un seul vote pour tout, nous pose problème. Si nous sommes favorables à 99 % de ces subventions, certaines nous posent problème. Il paraît difficile de les voter individuellement, mais pourrions-nous en discuter en amont, en commission, de sorte à pouvoir vous indiquer celles qui nous posent problème et les mettre à part afin que nous puissions voter pour les subventions qui nous paraissent conformes, notamment aux objectifs du développement durable, sans avoir à voter pour celles qui nous paraissent contradictoires avec des enjeux de santé, de consommation et de production responsable, de lutte contre le changement climatique ? Je vous laisse deviner de quelles subventions nous parlons, nous l'avons suffisamment répété dans nos interventions.

Nous avons en outre une question concernant l'apparition des subventions pour les associations sportives des collèges et des lycées. Sauf erreur de ma part, elles n'y étaient pas les autres années.

M. Le Maire.- Si vous voulez évoquer ces sujets en commission, vous pouvez le faire, mais vous n'en parlez jamais. C'est l'objectif même des commissions. Si vous voulez évoquer un sujet particulier en commission, nous pourrions en parler ; en l'occurrence, ce sera l'an prochain. Par ailleurs, tout est au procès-verbal, donc si vous êtes favorables à l'ensemble des subventions excepté une ou deux, vous le mentionnez et ce sera indiqué au procès-verbal.

M. Crocco.- Nous votons les subventions pour les associations sportives des établissements scolaires tous les ans. Nous l'avons votée l'année dernière.

M. Le Maire.- Voulez-vous préciser votre vote, les subventions pour lesquelles vous n'êtes pas favorables ?

Mme Henry.- Les Écuries Brennus, la Patriote sénonaise et le Sporting moto club Sens.

M. Le Maire.- Vous vous absteniez et nous noterons au procès-verbal que c'est à cause de cela que vous ne votez pas.

M. Crocco.- La Patriote, c'est le stand de tir.

M. Le Maire.- Nous leur transmettrons !

Mme Lenain.- Je profite de cette délibération pour évoquer les Assises du Sport, auxquelles j'ai participé. Y étaient réunis les services, les élus et les acteurs locaux concernés, afin de partager des réflexions et des propositions sur la place du sport dans notre ville.

Je fais le même constat que précédemment à propos de la communication : aucun compte rendu ne m'a été adressé, alors que j'en avais fait explicitement la demande. En tant qu'élue et

Sénonaise, je suis très attachée au partage des projets, à la communication des informations notamment. Quand ces comptes rendus ne peuvent pas être délivrés dans un délai relativement court, il serait bien de nous signaler à quel moment ils seront communiqués.

M. Le Maire.- Je laisse Romain Croco vous répondre.

M. Crocco.- Comme signalé lors des Assises et quand nous en avons reparlé, la synthèse sera communiquée avant la fin du mois de juin. Elle arrivera donc dans la semaine. Comme annoncé lors des ateliers et comme promis, vous aurez avant la fin du mois de juin le compte rendu synthétique des Assises et des ateliers.

M. Le Maire.- Nous passons au vote.

M. Le Maire procède au vote :

Contre : 0 voix.

Abstentions : 2 voix (M. Bittoun, Mme Henry).

La délibération est adoptée à la majorité.

Je vous remercie.

18. SPORT – Subventions « projets » – Année 2025

M. Crocco.- La Ville de Sens apporte un soutien financier aux associations sportives dans divers domaines afin de promouvoir le développement du sport sénonais, tant sur l'accompagnement du sport féminin que sur le soutien au sport santé, le développement du sport handicap, l'aide aux jeunes talents, les manifestations sportives exceptionnelles ou encore la protection de l'environnement.

En 2024, un montant total de subventions de 53 300 € a été versé au titre du soutien aux associations sportives par la collectivité. En 2025, 28 500 € ont déjà été attribués au mouvement sportif pour la mise en place de projets.

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer la part « projets » des subventions municipales 2025 aux associations sportives suivantes pour un montant total de 10 600 €, réparti comme suit :

- 2 000 € pour l'Amicale Franco-Portugaise de Sens,
- 500 € pour l'Association Sportive de Karting de Sens,
- 3 000 € pour les Écuries Brennus,
- 600 € pour l'Entente des Pêcheurs du Sénonais,
- 1 500 € pour le Football Club de Sens,
- 2 000 € pour l'Haltérophilie Club de Sens,
- 1 000 € pour l'Omnisports Sens'ation.

M. Le Maire.- Y a-t-il des observations ?

Mme Henry.- De la même façon que pour la précédente délibération, nous nous abstiendrons, du fait des subventions attribuées au karting et au rallye du Grand Sénonais.

De façon plus générale, nous voudrions savoir s'il y a un suivi de la réalisation réelle des projets et du budget réellement utilisé. En tant qu'élus d'opposition, nous voudrions savoir s'il est possible d'avoir accès à ces demandes de subvention pour plus de transparence.

M. Crocco.- Un suivi est effectué. Quand le dossier est déposé pour une demande de financement, les clubs doivent nous faire part des entrées, des recettes et des dépenses. Nous regardons également les financements demandés aux autres collectivités et la réalisation des projets. Le service des Sports suit cela. Je m'y rends moi-même très fréquemment, ainsi que d'autres élus. C'est une aide apportée au tissu associatif sportif local, qui fait beaucoup de choses. Un suivi complet est assuré du début à la fin.

M. Le Maire.- C'est le fonctionnement classique d'un service qui analyse des dossiers. Si vous avez des questions particulières sur telle ou telle association, vous pouvez nous les poser et nous apporterons les éléments de réponse.

M. Le Maire procède au vote :

Contre : 0 voix.

Abstentions : 2 voix (M. Bittoun, Mme Henry).

La délibération est adoptée à la majorité.

Je vous remercie.

20. SPORT – Approbation des conventions d'utilisation des équipements sportifs municipaux par les lycées de Sens (Lycée Pierre et Marie CURIE et lycée Catherine et Raymond JANOT)

M. Crocco.- L'éducation physique et sportive (EPS) fait partie d'un enseignement dispensé par les services publics locaux d'enseignement. Cette discipline doit se pratiquer dans des locaux adaptés. L'actuelle convention arrive à échéance le 31 août 2025. Une nouvelle convention ayant pour objet de définir le cadre dans lequel ces équipements municipaux vont être utilisés par les lycées de Sens pour l'éducation physique et sportive doit donc être signée. Chaque convention (une pour le lycée Pierre et Marie Curie, une pour le lycée Catherine et Raymond Janot) sera signée par l'établissement scolaire concerné, la Région Bourgogne Franche-Comté (dont les lycées dépendent) et la Ville de Sens. Elles entreront en application à partir du 1^{er} septembre 2025. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver lesdites conventions.

M. Le Maire.- Y a-t-il des observations ?

M. Bittoun.- Je vois « Association ELAN Sens Paron Basket ». Sommes-nous en action conjointe avec Paron dans ce cas-là ?

M. Crocco.- Oui, je suis en contact avec Antoine Virey de Paron pour éviter qu'il y ait deux demandes. Nous appliquons une sorte de quote-part en fonction du nombre de licenciés de Paron et de Sens.

M. Le Maire.- Nous passons au vote.

M. Le Maire procède au vote :

Contre : 0 voix.

Abstentions : 0 voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

19. SPORT – Subventions relatives aux Conventions d'Objectifs – Année 2025

M. Crocco.- Cette délibération a pour objet la signature de trois nouvelles conventions d'objectifs pluriannuelles entre les associations sportives, qui s'engagent à poursuivre leurs actions, et la Ville, qui apporte sa contribution pour en permettre la réalisation. Les clubs concernés sont le Football Club de Sens, le Tennis Club de Sens et l'Union Athlétique Sénonaise. Au titre de l'année 2025, le montant total de subventions dans le cadre des conventions d'objectifs en cours et à venir s'élèverait à 219 000 €.

Il est proposé au Conseil municipal, d'une part, d'attribuer les subventions prévues dans les conventions en vigueur, d'autre part d'approuver les trois nouvelles conventions à venir.

M. Le Maire.- Nous passons au vote.

M. Le Maire procède au vote :

Contre : 0 voix.
 Abstentions : 0 voix.
 La délibération est adoptée à l'unanimité.
 Je vous remercie.

IV. VIE SOCIALE, POLITIQUE DE LA VILLE, ENFANCE ET EDUCATION

21. ENFANCE ET EDUCATION – Attribution des bourses Legs BEAUCHAMP 2024-2025

Mme Larché.- Les revenus annuels relatifs à la donation des biens de M. Paul Beauchamp à la Ville de Sens sont reversés pour moitié aux lycéens de Sens, répondant à certains critères tels que les résultats scolaires, l'assiduité, la motivation, et résidant depuis plus de trois ans sur le territoire. 69 élèves sont éligibles au titre de l'année scolaire 2024/2025, pour un montant total de 18 211,30 € sous forme de bourses, selon le quotient familial.

Cette délibération revient chaque année.

M. Le Maire.- Y a-t-il des observations ? Non.
 Je mets aux voix.

M. Le Maire procède au vote :
 Contre : 0 voix.
 Abstentions : 0 voix.
 La délibération est adoptée à l'unanimité.
 Je vous remercie.

22. ENFANCE ET EDUCATION – Calcul du coût par élève et montant de la contribution des communes de résidence dans le cadre de la prise en charge des frais de scolarité – Année scolaire 2024/2025

Mme Larché.- Le coût moyen d'un élève est calculé chaque année afin de déterminer le montant de la prise en charge des enfants domiciliés sur un territoire mais scolarisés dans une autre commune. Il sert également de base au calcul des subventions versées aux écoles privées sous contrat d'association. Le coût par élève au titre de l'année scolaire 2024/2025 représente 1 805,53 € pour les élèves de maternelle et 992 € pour les élémentaires.

M. Le Maire.- Y a-t-il des observations ?

Mme Henry.- Avons-nous des explications au sujet de la baisse du nombre d'élèves en élémentaire (52) entre les deux années ? Est-ce que ce sont des élèves qui sont passés dans le privé, qui ont déménagé ? En cas de passage dans le privé, les familles ont-elles été sondées sur leurs motivations ?

Mme Larché.- Non, c'est lié à une baisse de la population scolaire en élémentaire. Nous avons pour l'instant un maintien au niveau de la population scolaire en maternelle, mais nous avons une baisse de la population en élémentaire. Ce sera jusqu'en 2029 à peu près.

M. Le Maire.- Nous passons au vote.

M. Le Maire procède au vote :
 Contre : 0 voix.
 Abstentions : 0 voix.
 La délibération est adoptée à l'unanimité.
 Je vous remercie.